Emergency Preparedness Canada

Protection civile Canada

Canada

Report to Parliament on the Operation of the

Emergency Preparedness Act

April 1, 1991 - March 31, 1992

92-07508/

This report, produced in 14 point Times Roman typeface for ease of reading, has been printed on recycled paper, using biodegradable vegetable-based inks. Both the report and its cover can be recycled.

© Minister of Supply and Services Canada 1992
Cat. No. D81-3/1992
ISBN 0-662-59020-1

Emergency Preparedness Canada
Executive Director

Protection civile Canada
Administrateur général

July 15, 1992

The Honourable Marcel Masse, P.C., M.P.
Minister Responsible for Emergency Preparedness

Dear Mr. Minister:

On behalf of Emergency Preparedness Canada, I have the honour to present, for your information and that of the Parliament of Canada, the Report on the Operation of the Emergency Preparedness Act for the period April 1, 1991 - March 31, 1992.

Respectfully submitted,

T. D'Arcy Finn, Q.C.

Canada

CONTENTS

I Introduction 1

II Canada's Emergency Preparedness and Response System 3

III Federal Emergency Planning 6

Minister's Advisory Committee on Emergency Preparedness 6
Orders and Regulations 7
National Emergency Arrangements 8
National Earthquake Support Plan 10
Green Plan Initiatives Impacting on Federal Emergency Preparedness 11
Business Resumption Planning 13
Exercises 14
Government Emergency Book 15
Other Planning Documents 16

IV Federal-Provincial-Territorial Co-operation 17

Federal-Provincial-Territorial Consultations 17
Memoranda of Understanding 17
Role of EPC Regional Offices 17
Joint Emergency Preparedness Program 19
Disaster Financial Assistance Arrangements 20
Workers' Compensation 20
Emergency Preparedness in Native Communities 21
Major Industrial Accidents Council of Canada 22

V International Co-operation 23

International Decade for Natural Disaster Reduction 23
NATO Affiliation 24

VI Education and Training 25

VII Public Information 27

VIII Operations 29

Government Emergency Operations Co-ordination Centre 29
Vital Points Program 30
Essential Records Program 31
Continuity of Government 31

IX Research and Special Projects 32

Appendix A: Joint Emergency Preparedness Program

Appendix B: Disaster Financial Assistance Arrangements

Appendix C: Emergency Preparedness Canada

I. INTRODUCTION

For the general public, unless an emergency affects them directly, the face of emergency preparedness is usually confined to what they see or read in the print and electronic media. As defined by television, radio and newspapers, emergency preparedness means being able to deal quickly with fires, toxic spills, train derailments and so on and all the attendant drama that such scenarios suggest: wailing sirens, police cordons, evacuations, burning buildings, and the dead and injured being placed in ambulances.

But what the public is really seeing when they view those images is just the tip of the iceberg. Behind the response to every emergency lies months, and in some cases years, of dogged work in planning, exercising and training. This holds as true for a small municipality in southern Saskatchewan as it does for the Government of Canada. However, there is one crucial difference between the two orders of government: the higher up the emergency preparedness ladder you go, the more stakeholders and jurisdictions are involved. Correspondingly, this means the more challenging and multifaceted the planning, exercising and training become.

This is particularly true of the work Emergency Preparedness Canada (EPC) and the rest of the federal emergency planning community have been doing over the last year. A brief survey of some of the accomplishments of the last 12 months shows just how complex and demanding the task can be.

Perhaps one of the most obvious examples is the development of a comprehensive National Earthquake Support Plan. The main purpose of the plan is to enable the federal government to provide a co-ordinated national response to requests for help from British Columbia should it be hit by a catastrophic earthquake. Years in the making, the plan has involved extensive co-operation and consultation between the federal government, the governments of British Columbia and Alberta, and several non-governmental organizations. On the federal side alone, the plan involved co-operation and consultation among 14 departments.

In another area, EPC and other federal departments have been working with the Major Industrial Accidents Council of Canada to develop, among other things, training standards for responders to hazardous material accidents, and guidelines for the preparation of contingency plans for municipal and chemical industry emergency planners. Again, the work has involved co-operation and consultation among a variety of stakeholders, including representatives from all

orders of government, the private sector, particularly the chemical industry, and organized labour.

Within the federal government itself work has gone forward on refining the management and objectives of the federal emergency preparedness program, with a special emphasis on establishing program priorities. Once more, the work has required consensus, co-operation and co-ordination among a wide range of line departments.

The complexity of federal emergency preparedness here in Canada is also reflected in our preparedness efforts as an integral part of the NATO civil emergency preparedness planning community. The dramatic events in the former Soviet Union and Eastern European nations have forced a complete reassessment of NATO's role and mandate, including civil emergency planning. Canada, through participation on the Senior Civil Emergency Planning Committee, was instrumental in taking the lead in this process.

These emergency preparedness activities both at home and abroad are typical of the breadth and diversity encompassed within the generic term "federal emergency preparedness."

Readers of this report might remember this when they next see a disaster on television, and to reflect a moment on the effort that has gone into ensuring that we can mount an effective response. A disaster, such as an earthquake or a tornado, can wreak havoc in a matter of seconds. Ensuring we can respond effectively to such disasters takes months or even years. Federal emergency preparedness does not consist of dramatic, overnight accomplishments. Progress is achieved by careful, methodical, unrelenting work by people of dedication in a wide range of jurisdictions.

For those troubled by the current round of constitutional negotiations or who have doubts about the strength of Canadian unity, Canada's emergency preparedness community could serve as an example of what can be achieved when different jurisdictions work together for a common purpose. With emergency preparedness, as with unity, there are always obstacles and difficulties to overcome, but with good will and a spirit of compromise and co-operation, the difficulties can be outweighed by the achievements. This year, as in previous years, the federal emergency preparedness community has, in co-operation and consultation with people from many jurisdictions, achieved results that would never have been realized by working in isolation. And, as readers of this report will see, the net result is a better emergency preparedness and response system for Canadians.

II. CANADA'S EMERGENCY PREPAREDNESS AND RESPONSE SYSTEM

The *Emergency Preparedness Act*, proclaimed on October 1, 1988, established Emergency Preparedness Canada (EPC) as a branch of the Public Service of Canada.* To understand the operation of the Act and the effectiveness of its implementation, it is important that responsibilities for emergency preparedness of various orders of government in Canada be clearly understood. Appendix C outlines the mandate and programs of EPC. Under sections 4 and 5 of the *Emergency Preparedness Act*, EPC has a facilitative and co-ordinative role to play in advancing civil preparedness in Canada for all types of emergencies. However, EPC is not responsible for co-ordinating activities of provincial and local governments, nor is it responsible for preventing or responding to emergencies.

The Canadian emergency response system, under legal and constitutional arrangements, is based upon the following premises:

- Responsibility for initial action in an emergency lies with the individual; he or she should know what to do to protect life and property.

- If the individual cannot cope, the municipal services respond. Each mayor is responsible for ensuring that emergency plans exist and are exercised within his or her municipality. Most emergencies occur within, and are dealt with effectively by, a municipality.

- If the municipality cannot manage to respond effectively to an emergency, the province or territory is expected to come to its aid. Provincial or territorial governments are responsible for co-ordinating the interface with the municipalities.

- If a province or territory needs help, the federal government's aid is formally requested, usually - but not necessarily - through Emergency Preparedness Canada; the federal government only intervenes when asked or when the emergency clearly lies within federal jurisdiction (e.g. floods or fires on federal lands, air crashes on federal airports). When the federal government does intervene, unless a lead Minister has been designated in advance, a Minister, and hence department, is named to assume the lead role and co-ordinate the collective effort of the federal government. Usually,

---

* As part of economies announced in the tabling of the federal budget on February 25, 1992, Emergency Preparedness Canada is to be folded back into the Department of National Defence.

the department whose normal responsibilities most closely relate to the circumstances of the disaster (e.g. Environment Canada, as has been the case in several environmental disasters), would be given the lead.

Emergency Preparedness Canada monitors potential and actual emergencies from the Government Emergency Operations Co-ordination Centre in Ottawa around the clock, and ensures, in concert with the Privy Council Office, that a department is named to take the lead and is fully supported by other departments as required. Emergency Preparedness Canada would rarely take the lead in responding to an emergency, and then usually only until a lead Minister were named.

A catastrophic Public Welfare type emergency, even if declared a national emergency under Part I of the *Emergencies Act*, would not alter the division of authorities established by the Constitution: the provincial government would remain in control of its own affairs. The federal government would play a crucial lead role by providing a province or territory with a single window for its emergency support requirements. This co-ordinative support role by the federal government could encompass all departments of the federal government and all other provincial and territorial governments, as well as the private sector.

Ministerial Responsibility

The *Emergency Preparedness Act* requires all federal Ministers to plan and prepare for emergencies related to their areas of responsibility.

Emergency Preparedness Canada's purpose, as enunciated in section 4 of the *Emergency Preparedness Act*, is to advance civil preparedness in Canada for emergencies of all types, including war and other armed conflict. This is accomplished by facilitating and co-ordinating, among government institutions and in co-operation with provincial governments, foreign governments and international organizations, the development of civil emergency plans and assisting, when required, in their implementation.

A great deal of the planning carried out under the auspices of the *Emergency Preparedness Act* should also be regarded within the context of the *Emergencies Act*. It would be unreasonable to view the state of national preparedness without considering the provisions of both. Briefly, the *Emergencies Act* gives the Government of Canada, under extraordinarily adverse conditions, and in consultation with provincial governments, exceptional powers to deal with four types of national emergency. The Act defines a national emergency as:

"...an urgent and critical situation of a temporary nature that

(a) seriously endangers the lives, health or safety of Canadians and is of such proportions or nature as to exceed the capacity or authority of a province to deal with it, or

(b) seriously threatens the ability of the Government of Canada to preserve the sovereignty, security and territorial integrity of Canada and cannot be effectively dealt with under any other law of Canada."

The four types of national emergency are:

- Part I - Public Welfare Emergencies (natural or human-made).
- Part II - Public Order Emergencies, which constitute "threats to the security of Canada."
- Part III - International Emergencies, which threaten the sovereignty, security or territorial integrity of Canada or any of our allies.
- Part IV - War Emergencies, which mean real or imminent armed conflict involving Canada or any of our allies.

The Parliament of Canada has the responsibility for confirming the invocation of any part of the *Emergencies Act* and for overseeing its use once it is invoked. Any temporary measures authorized by the Act are always subject to the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* and the *Canadian Bill of Rights*.

III. FEDERAL EMERGENCY PLANNING

The **Minister's Advisory Committee on Emergency Preparedness** (MACEP), advises the Minister Responsible for Emergency Preparedness on civil emergency planning issues. The Committee is chaired by EPC's Executive Director and includes Assistant Deputy Ministers from a number of federal departments. The Committee met four times in the period under review.

The MACEP continued to pay particular attention to the management of the government's emergency preparedness program, balancing program priorities to best ensure that high-probability, low-impact emergencies can be responded to in an effective and uniform manner across the country, while also providing for the development of emergency arrangements peculiar to low-probability, high-impact emergencies.

The MACEP endorsed the procedure for conducting annually a systematic and comprehensive review of the government's emergency preparedness program policy, objectives and priorities. The initiative has three elements: a process, including a schedule of activities, for assessing the state of the program and for recommending changes to it, based on changing circumstances and progress achieved; a set of annual priorities, defining the focus of the program for the pertinent fiscal year; and a survey questionnaire, designed to allow departments and agencies to identify their emergency preparedness resources, progress, plans and any constraints.

The first in the annual series of questionnaires was completed during the autumn. Early in calendar year 1992, MACEP endorsed emergency program priorities for fiscal years 1992-93 and 1993-94. Departments and agencies will have a common set of preparedness objectives for the next two fiscal years, based on these priorities, as well as those peculiar to their own areas of responsibility.

As emergency preparedness activities become more complex, primarily because of our society's growing dependency on increasingly sophisticated technologies, there will be a growing requirement for well co-ordinated, innovative, multilateral planning, training and exercising.

The *Emergency Preparedness Act* requires that a report be prepared annually on the operations of the Act. In previous years the focus of this section, which deals specifically with federal planning, has concentrated on the level of emergency preparedness each department has achieved. This year, the focus has changed: it is now on major initiatives taken under the program, initiatives that encompass the activities of many departments.

Orders and Regulations

The *Canadian Charter of Rights and Freedoms* has considerable impact on the development of government policies, including those related to emergency preparedness. The preamble to the *Emergencies Act* expressly refers to the applicability of the Charter and the *Canadian Bill of Rights*. EPC has therefore ensured that protection of human rights is taken into account in the process leading to the declaration of a national emergency under the Act. EPC, in conjunction with the Department of Justice, will advise federal departments and agencies involved in emergency planning of the implications of the Charter for their planning activities -- especially for orders and regulations prepared for use in a national emergency.

EPC has prepared a number of orders, regulations and instruments, which, under the *Emergency Preparedness Act* and *Emergencies Act*, are required for implementation of important aspects of its mandate. These include:

- Draft proclamations declaring the four states of national emergency under the *Emergencies Act*. These have been prepared in conjunction with the Department of Justice and vetted in advance by the Privy Council Section of Justice. Should a national emergency occur, details of the actual emergency could be inserted, and a draft proclamation submitted forthwith to Cabinet and to Parliament for consideration.

- Orders declaring certain provincial emergencies to be of concern to the federal government and authorizing the provision of financial assistance to provinces that have requested such assistance. When authorized, financial assistance is provided in accordance with the federal Disaster Financial Assistance arrangements, which have been in place since 1970 to help provinces to defray costs of coping with severe emergencies that might otherwise unduly burden provincial capacity. These Orders are required pursuant to section 9 of the *Emergency Preparedness Act*.

- Draft compensation Regulations under Part V of the *Emergencies Act* have been prepared by EPC in consultation with a number of interested federal departments and agencies, including Energy, Mines and Resources Canada and Treasury Board. Prompted by the Persian Gulf Crisis, this initiative has produced a draft set of regulations which in appropriate circumstances could be used to give effect to Part V of the *Emergencies Act*. Part V calls for the award of reasonable compensation to any person who suffers loss, injury or damage as a result of action taken under Parts I to IV of the Act or any proclamation, order or regulation made thereunder.

- Work undertaken to draft an Order-in-Council, pursuant to the *Emergency Preparedness Act*, dealing with the particular responsibilities of Ministers for emergency planning in their respective sectors, has been subsumed by a more comprehensive initiative to update the 12-year-old federal policy for emergencies.

National Emergency Arrangements

The *Emergency Preparedness Act* confirms a concept of national emergency arrangements, based on the emergency preparedness policy established by the Government of Canada in 1980. That policy required the development of 11 National Emergency Agencies (NEAs) and assigned responsibility for their development to specific Ministers with, in some instances, collateral responsibility to another Minister, namely:

Sector	Minister
Construction	Public Works
Energy	Energy, Mines and Resources
Financial Control	Finance
Food	Agriculture Fisheries and Oceans
Health and Welfare Services	Health and Welfare
Housing and Accommodation	Canada Mortgage and Housing
Human Resources	Employment and Immigration Labour
Industrial Production*	Industry, Science and Technology Supply and Services
Public Information	Prime Minister
Telecommunications	Communications
Transportation	Transport

The agencies were to be developed to ensure that Canada would have plans in place to control and regulate national resources in case of a national emergency. It was not until the mid-1980s, however, that departments were given the additional resources they required to proceed with this planning. Because a conventional war overseas or a nuclear attack on North America were the only circumstances envisaged at that time in which all of the National Emergency Agencies would be fully involved, and because the *War Measures Act*

---

* Other departments such as Energy, Mines and Resources, Forestry, External Affairs and National Defence also play a role in helping to plan this NEA.

was the only statutory instrument available to activate the agencies, the initial planning by departments focussed on that threat. The passage in 1988 of the *Emergencies Act*, replacing the *War Measures Act*, provided a new and broader requirement for national emergency arrangements. The new Act set out four types of national emergency: public welfare, public order, international and war.

While the original "control and regulation of national resources" focus of the national agencies was still appropriate for the international and wartime categories, in which the federal government would clearly have the lead role, provincial governments stressed that responsibility for managing public welfare and public order emergencies should remain within their jurisdiction. Thus, it was agreed that in public welfare and public order national emergencies the federal government would play a supportive, rather than a lead role. This is clearly reflected in the stringent consultation process required under Parts I and II of the *Emergencies Act.*

The *Emergency Preparedness Act*, enacted in 1988, required that all federal Ministers develop plans to meet all types of emergencies within their particular areas of responsibility, as well as to provide support to other Ministers and other orders of government facing an emergency. Thus, National Emergency Agencies became one element of a wider range of national emergency arrangements, greatly broadening the planning task of federal planners. Prior to passage of the *Emergencies Act*, national emergency planning focussed primarly on developing National Emergency Agency (i.e. war) plans. Planning for national emergencies is now proceeding on a much broader front, encompassing all types of national emergencies. The National Earthquake Support Plan is a good example of this type of initiative.

Armed with the lessons of Exercise CANATEX 90 and the Gulf Crisis, EPC held a workshop in September that included representation from most federal departments, regions and the provinces. The aim of the workshop was to consider the relevance of National Emergency Agencies within the new strategic context, the crisis management structures required to co-ordinate national emergency arrangements, and to develop a new program of work for national emergency arrangements planners.

Within the broader context of national emergency arrangements, the National Emergency Agency concept, or something similar, was confirmed as a necessary element to deal with worst-case situations. From discussions emerged a conceptual, generic crisis management structure that will form the basis for future considerations in developing plans.

The workshop was considered not only successful, but served to reinvigorate and redefine the national emergency planning process.

National Earthquake Support Plan

As already mentioned, municipalities and provinces are responsible for having plans in place to ensure effective response to disasters. Under constitutional arrangements, responsibility for handling the effects of a disaster lies within the province in which it occurs. The federal government intervenes only when asked, or when the matter is clearly within federal jurisdiction. However, a disaster such as an earthquake causing massive damage would almost certainly exceed the response capabilities of a municipality, and possibly that of a province. For that reason the federal government has developed a national support plan, taking into account the supporting roles of other provinces and territories.

As British Columbia is one of the the most probable areas in Canada in which a catastrophic earthquake could occur, development of a national support plan in aid of the province was seen as a high priority. Officials of Emergency Preparedness Canada and representatives of 14 other federal departments and Crown corporations have been working with B.C. officials, as well as with the neighbouring Province of Alberta, on refining a plan that would serve as a prototype to respond to a catastrophe of any kind anywhere in Canada. It is called the *National Earthquake Support Plan*. This plan will serve as a model for the development of a generic national plan for responding to national public welfare emergencies under Part I of the Emergencies Act.

The *National Earthquake Support Plan* has undergone several rounds of revision during the past year. Correspondingly, the provincial earthquake plans in both British Columbia, the affected province, and Alberta, the adjoining province, have also been improved. Initial discussions with the other provinces and territories have elicited strong support for the Plan and their desire to be an integral part of it. Significant progress was made in securing the participation of National Defence as the overall manager and co-ordinator of the logistics support part of the plan. All major stakeholders are now developing detailed plans for their respective emergency support responsibilities. The *National Earthquake Support Plan* will constitute the basis for the next major national exercise.

During development of the *National Earthquake Support Plan*, EPC has consulted, negotiated and co-ordinated emergency preparedness arrangements with major non-governmental agencies such as the Canadian Red Cross, the Salvation Army, the St. John Ambulance and the Mennonite Disaster Service. These organizations have a vital role to play in emergency preparedness and response and are becoming fully recognized members and contributors to the Canadian emergency preparedness community.

Green Plan Initiatives Impacting on Federal Emergency Preparedness

One of the most important governmental initiatives in the emergencies field during the past year, was launching the Green Plan. Three of the many components to the Plan announced to date: Marine Pollution Emergencies; Land, Fresh Water and Air Pollution Emergencies; and, Natural Hazards Prediction and Warning, bear importantly on enhancing the national capability for responding to these specific classes of environmental disaster.

Marine Pollution Emergencies

The Marine Environmental Emergencies Response Strategy involves Transport Canada (Canadian Coast Guard), Environment Canada, and Fisheries and Oceans Canada. The program is funded at $100 million over six years, of which $60 million is earmarked for improvements in emergency response capabilities and plans. The initiative focusses on tanker safety and marine-spill response capability and should help prevent oil and chemical spills in Canadian waters, improve preparedness and response to marine-spill emergencies and provide policies and legislation to improve marine safety.

Prevention of marine pollution emergencies is to be enhanced through increased inspection of foreign ships operating in Canadian waters, aerial surveillance of costal waters, stricter design standards and inspection procedures to ensure safer barges and upgraded marine traffic and navigational systems, including electronic charting.

Preparedness for marine pollution emergencies will be enhanced through the strengthening of national and regional marine-spill response capabilities, the augmentation of regional depots of clean-up equipment and the development of trained response teams across Canada. As well, databases will be developed to describe sensitive coastal and inland areas, and airborne remote-sensing technology will be implemented to locate and track oil and chemical spills in all Canadian waters.

At the core of Canada's spill response capability will be a government-industry partnership, with established standards for industry oil-spill response capability and training. In addition, research will be accelerated on chemical-spill response and effects, wildlife and waterfowl protection, habitat rehabilitation, beach clean-up, remote sensing, waste disposal, offshore oil-spill containment and the recovery and use of spill-treating agents.

As further evidence of Canada's commitment to lay the groundwork for response before the need arises, the Canadian Coast Guard, supported by

Environment Canada and Fisheries and Oceans Canada, is implementing many improvements to ongoing practices and procedures in the fields of oil-spill prevention and spill response. More specifically, the following initiatives were undertaken in the past 12 months:

- Revised the National Marine Emergency Plan to reflect changes in the federal emergency preparedness structure, expected to be completed in the first half of 1992.

- Developed requirements for shipboard oil-spill emergency plans.

- Revised existing arrangements with the United States to deal with trans-border marine spills.

To emphasize Canada's commitment to protecting the marine environment, fines and penalties for violations of the *Canada Shipping Act* and *Arctic Waters Pollution Prevention Act* will be increased. As well, new shipping safety regulations will be implemented and Canada will support international conventions against oil pollution.

Land, Fresh Water and Air Pollution Emergencies

A $25-million Hazardous Spills Prevention and Response Program will enhance Canada's ability to deal with oil and chemical spills on land and in rivers and lakes, as well as accidental releases of toxic substances into the air.

The federal government, along with provincial governments and industrial associations, will develop a national inventory of the spill-prevention and response capabilities of all facilities capable of causing a major industrial accident in Canada. Much of this effort is being directed through the Major Industrial Accidents Council of Canada (MIACC) which has working groups to address issues of importance in this field and a distribution system to ensure that the working groups' results are widely distributed.

Environment Canada is finalizing negotiations with the United States on a Joint Inland Pollution Contingency Plan covering spills on land or into boundary rivers and lakes (other than the Great Lakes which are addressed under existing Coast Guard plans). In addition, existing plans for dealing with environmental emergencies will be reviewed and upgraded, and multi-agency staff training will be improved.

The number of response crews in the regions will be increased, and their training and equipment upgraded. To augment the capabilities of the regional crews, a specialized, well-equipped response team will be established and available for deployment anywhere in Canada by 1994.

Natural Hazards Prediction and Warning

In December 1991, a $40-million initiative was announced by Environment Canada to improve the prediction of environmental hazards and provide earlier detection and warning.

To improve forecasting and detection of severe weather storms, Doppler radar systems will be installed in southern Saskatchewan, Manitoba and Ontario. These new installations will complement similar radar systems already installed in Edmonton, Toronto, and Montreal. Research will continue into the causes of severe weather and the application of radar systems to improve forecasting techniques. In addition, weather warning delivery systems will be improved. Specifically, the Weatheradio network will be expanded and upgraded, as will weather offices. Digital radio technology and a system of emergency television messages will be implemented to warn of impending severe weather or other environmental hazards.

A computer model to improve Canada's ability to predict the movement of clouds of volcanic ash, major toxic gas releases and nuclear fallout will also be further developed. The supercomputer now in use at Environment Canada will be upgraded to provide the capacity to run this and other new models for predicting plume dispersement.

In co-operation with provincial and municipal authorities, flood forecasting and early-warning systems will be developed or improved to enhance the monitoring and prediction of floods in flood-prone areas. Similarly, the forecasting and detection service for icebergs will be improved to increase the safety of Canadians involved in fishing, shipping and offshore exploration.

Business Resumption Planning

Business Resumption Planning is a relatively new concept that focusses on maintaining or quickly restoring the essential operations of an organization or a government department in a disaster. This aspect of emergency planning has become most evident in the private sector where the loss of market share and profit resulting from even a one-day delay in operations could mean bankruptcy. For some government departments, particularly those upon which the Canadian

public is dependent for cheques or services, the importance of minimizing major disruptions of service is crucial.

The Treasury Board Secretariat has identified the benefits of business resumption planning for managers in the federal government and has established a working group to examine the concept and to determine how it could be applied to the public sector. This working group, comprising representatives of several departments, including Emergency Preparedness Canada, has produced a manual that defines the standard technique for business resumption planning in federal departments and provides a methodology for applying the technique. The manual was published and distributed in February, 1992.

In government departments or agencies that provide a direct and essential service to the Canadian public, it is particularly desirable that delivery of services be maintained with as little interruption as possible. If an unforeseen emergency makes delivery of service impossible, restoration of the service becomes a priority. Having plans to provide for the rapid restoration of important services to the public, regardless of the emergency that has occurred, is seen as a necessary initiative on the part of federal program managers.

Information on business resumption planning is now being made available to federal program managers in all departments and agencies and plans are in hand for developing course modules to be offered to federal managers.

Exercises

Exercises are vital to the whole planning process.

Section 7 of the *Emergency Preparedness Act* requires every federal minister responsible for developing a civil emergency plan to conduct training and exercises in relation to the plan.

One of the basic tenets of emergency preparedness is that an emergency plan that is never tested is next to worthless. Only by exercising a plan and evaluating the results can planners see if what they proposed on paper works in practice.

1991 was a busy year for federal departmental exercise planners. CANATEX 90, held in 1990, provided sufficient followup to generate considerable work. It is encouraging that a great deal of progress has been made in rectifying the shortcomings noted by that major national exercise.

Buoyed by the success of CANATEX 90, EPC has begun consultations on developing the second exercise in the series: a test of the *National Earthquake*

Support Plan is tentatively scheduled for 1994. A basic concept has been drawn up and discussed with the Interdepartmental Exercise Co-ordinating Committee and officials of the British Columbia Provincial Emergency Program.

EPC co-ordinated and led Canadian participation in the annual Global War Game at the United States Naval College in Newport, Rhode Island. Despite its bellicose title, this annual exercise provides participants with the opportunity to partake in a realistic strategic assessment of potential global developments. The value of the exercise is enhanced by the senior level of participants. Canadian participation has grown to include representation by eight departments and participation at the Assistant Deputy Minister level.

The annual meeting of the Canada-United States Exercise Working Group was held in Washington in October. This forum gives exercise planners on both sides of the border an opportunity to exchange information and to arrange participation in future exercises. In the past year Canadians were present at two major United States earthquake exercises.

EPC exercise officers assisted the Ministry of the Solicitor General to conduct a series of counter-terrorist exercises. Plans of the Energy Supplies Allocation Board and of the Foreign Animal Disease Eradication System, responsibilities of Energy, Mines and Resources Canada and Agriculture Canada, respectively, are complete and subject to periodic testing and evaluation.

In response to a request from the EPC regional director in Saskatchewan, headquarters exercise planners developed and helped conduct a table-top exercise to evaluate the state of readiness of Saskatchewan federal regional offices to respond to an emergency.

At the request of Elections Canada, EPC has agreed to assist in the development of an exercise to simulate a federal election and evaluate existing plans and arrangements.

Government Emergency Book

Both Exercise CANATEX 90 and the experience of the Persian Gulf War revealed shortcomings in the *Government Emergency Book*. Several departments, led by EPC, undertook to rewrite it to make it a more comprehensive and useful emergency response guide that would be a useful "aide-memoire" to Ministers during a national emergency. The *Government Emergency Book* would also provide a suitable foundation on which departments could base their own detailed and specific departmental Emergency books.

The same group also worked on a rationalization of the Canadian Civil Alert System to produce a more flexible system that would serve as a checklist of actions that might be taken by departments in a crisis.

Drafts of the revised *Government Emergency Book* and the Canadian Civil Alert List have been circulated for comment.

Other Planning Documents

Two emergency planning guidance documents produced by EPC have proved useful to federal planners:

- Emergency Planning for Federal Departments addresses the general responsibilities of Ministers in the *Emergency Preparedness Act*, and

- *Guidelines for National Emergency Arrangements*, was developed in concert with many federal government departments and provincial governments. The latter publication sets out an approach to preparing for and responding to national emergencies -- an approach based on the optimal and co-operative use of resources in Canada be they those of the federal government, provincial and territorial governments, or the private sector. The framework provided by the document is intended to provide common guidance and assumptions for all the major stakeholders involved in the co-operative development of co-ordinated national emergency arrangements relating to the four classes of national emergencies set out in the *Emergencies Act*.

Under the *Emergency Preparedness Act*, EPC is charged with establishing arrangements whereby federal-provincial consultation can be carried out effectively for invocation of federal emergency powers under the *Emergencies Act* or other federal legislation. Legal and policy papers have been prepared at EPC in consultation with the Department of Justice, the Privy Council Office, several other departments, and provincial and territorial governments, to address the consultation requirement. As a result of these consultations, senior provincial and territorial officials, at a Federal-Provincial Conference in February 1992, endorsed a set of consultation guidelines to be followed in a national emergency.

As the result of lessons learned, concepts of crisis managements structures and mechanisms relating to national emergencies need to be further explored, discussed and negotiated with all public- and private-sector stakeholders.

IV. FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL CO-OPERATION

Co-operation among the federal government and the provinces and territories, and through them with local governments, is essential for the development of a national system of preparedness and response. For this reason, EPC places great emphasis on developing close working relationships and a common planning approach with all interested stakeholders.

Federal-Provincial-Territorial Consultations

Federal-provincial-territorial consultation on emergency preparedness is encouraged by holding meetings of Ministers responsible for emergency preparedness, and senior officials. These meetings provide a high-level forum for discussion of policy, planning and operational matters of mutual concern.

Memoranda of Understanding

To establish a basis for intergovernmental co-operation in emergency preparedness for the whole spectrum of possible emergencies that could confront Canada, the federal government has been negotiating Memoranda of Understanding on Emergency Preparedness with the provinces and territories. To date, agreements have been signed with eight of the 10 provinces and the two territories.

Role of EPC Regional Offices

From a federal perspective, a key to successful ongoing co-operation is having a federal representative working hand in hand with provincial, territorial and other federal officials to co-ordinate planning and keep the federal government attuned to their needs.

For this reason, EPC maintains a regional office in all provincial capitals. Two directors, B.C. and Alberta, also serve the Yukon and Northwest Territories, respectively, while a third, based in Nova Scotia, also serves Prince Edward Island. They help administer federal emergency planning programs, facilitate provincial-territorial participation in joint ventures, and ensure that federal emergency planning initiatives mesh with those being undertaken by the provinces and territories.

These regional directors also provide a single point of access to the federal government on all emergency preparedness matters. EPC regional staff not only hold a key position in the network of information exchange at the national level, fostering emergency preparedness within their regions, but they also assume an important liaison role between the regions and the rest of the country.

During 1991-92, EPC's regional directors were involved in a wide range of activities, including providing leadership and support for training, planning and exercises, and co-ordinating federal support to provinces and local governments during emergencies. Some examples of work in which they participated over the past year include:

- planning to counter foreign animal diseases on the Prairies; planning nuclear accident exercises and response in Ontario, Quebec and New Brunswick; and the transportation of dangerous goods in the Atlantic Provinces

- co-ordinating and evaluating an exercise at Gros Morne National Park, Newfoundland, and, as a result, encouraging production of a comprehensive emergency plan for the Park

- assisting in evaluating emergency response at a number of airports

- participating in counter-terrorism exercises led by Solicitor General Canada

- helping plan and stage a major exercise in Lewisporte, Newfoundland, aboard a ship, to test the emergency plans of several federal departments, the provincial emergency measures organization and municipal agencies

- helping in the promotion of a provincial Civil Air Search and Rescue Association in Saskatchewan

- giving presentations on emergency preparedness at universities and colleges

- helping make arrangements for cheque presentations for financial assistance to provincial authorities

- acting as a catalyst in bringing various orders of government together to discuss joint planning for nuclear incidents, including plans for visits of nuclear-powered vessels

- raising the level of emergency preparedness and training for Indian Bands across Canada (arrangements are now in place in Alberta and Manitoba to

train emergency planners from Indian communities and to assist them in the development of emergency plans for their respective communities)

- furthering federal-provincial-territorial planning for national emergency arrangements
- assisting in arranging a letter of understanding between the Atmospheric Environment Service, Saskatchewan Emergency Measures Organization and Emergency Preparedness Canada on the use of AES Weatheradio in Saskatchewan for transmission of emergency bulletins
- acting as regional spokespersons for Emergency Preparedness Canada
- co-operating with the Province of British Columbia in producing a publication, *Emergency Preparedness Family Plan for Earthquakes*, for province-wide distribution
- publishing a new emergency manual *Remission Procedures on Goods for Emergency Use* (to facilitate swift passage of trans-border emergency items in an emergency).

Joint Emergency Preparedness Program

Funded at approximately $6.6 million annually, or 25 cents per Canadian, the Joint Emergency Preparedness Program (JEPP), represents 33.9 per cent of EPC's annual budget and allows the Government of Canada, in consultation and co-operation with provincial and territorial governments, to contribute to provincial, territorial and municipal projects that enhance the national capacity to respond to emergencies.

Projects submitted by the provincial and territorial emergency organizations are evaluated by EPC regional directors and senior managers according to established criteria. The financial contribution of the federal government is negotiated separately for each project approved and the funds are made available once the agreed-upon conditions are met and the project is completed.

In fiscal-year 1990-91, $6,259,921.85 was paid and, as of December 1991, the entire 1991-92 allocation had been committed and proposals were already being received for the next fiscal year.

As in the past, project grants favoured the development and evaluation of emergency plans and training and the purchase of communications and emergency response equipment.

Projects approved under JEPP for 1991-92 are listed in Appendix A.

Disaster Financial Assistance Arrangements

Emergency Preparedness Canada manages, on behalf of the Government of Canada, the Disaster Financial Assistance (DFA) arrangements.

These arrangements are intended to assist the provincial and territorial governments where the cost of dealing with a disaster would be greater than they could reasonably be expected to bear.

Under these arrangements, the federal government provides, at the request of a province or territory, financial assistance in accordance with a formula based on population (see Appendix B). Generally, payments are made to restore public works to their pre-disaster condition and to facilitate the restoration of basic, essential, personal property of private citizens, farmsteads and small businesses.

Under the formula, cost sharing begins when eligible provincial expenditures in relation to a particular disaster exceed an amount equal to $1 per capita of the provincial or territorial population. When expenditures exceed this level, the amount of federal assistance payable to a province rises progressively, as outlined in Appendix B.

In fiscal year 1991-92, the federal government paid out approximately $8.2 million for recovery from disasters that had occurred in previous years. Quebec received an advance payment of $5.8 million for the 1988 PCB fire in St-Basile-le-Grand. British Columbia also received an advance payment of $2.4 million for damage caused by floods in May, 1990. Together, these contributions brought the amount paid out by the Government of Canada in post-disaster assistance since 1970 to more than $165 million.

Workers' Compensation

Emergency Preparedness Canada continued to renegotiate agreements on workers' compensation with the provinces and territories to replace ones that have been in effect since the 1960s. To date, eight provinces and the two territories have signed agreements, the Northwest Territories having signed in 1991.

The agreements are intended to encourage the role of volunteers in emergency response activities, and provide for sharing the cost of compensation paid to volunteer emergency services workers who are injured, or to the heirs of those who are killed, while training for or performing emergency response duties. The federal government reimburses 75 per cent of payments made by the provincial workers' compensation boards for injury or death sustained by registered volunteer emergency service workers.

Emergency Preparedness in Native Communities

Indian and Northern Affairs Canada has the lead responsibility for emergency preparedness on Indian reserves. Over the past year several steps have been taken to improve that level of emergency preparedness. Specifically, Indian and Northern Affairs Canada has arranged agreements with some provinces aimed at providing special liaison and information to reserves, training and education of Band members in preparedness and response, developing emergency plans and procedures and providing assistance in responding to emergencies. Additionally, new contribution agreements and the renewal of some existing agreements are now under negotiation with provinces and Bands and Tribal Councils. Emergency Preparedness Canada Regional Directors have been working with Indian and Northern Affairs Canada regional staff in support of these negotiations. Health and Welfare Canada is making resources available to Bands and Tribal Councils to assist with the development of emergency plans and the training of community members as a prelude to, and a condition for, the transfer of the health services. To date approximately 40% of reserves have been involved in this transfer.

Because of the often remote location of Native communities, emergency preparedness and response services are not always so extensive as those in more heavily-populated southern communities. A few provinces and territories have begun programs to provide enhanced emergency preparedness to these communities through hiring dedicated emergency planners, providing specially designed training, and arranging Memoranda of Understanding with neighbouring communities for the provision of emergency response services. In addition, some of the special provincial/territorial assistance has resulted from contribution agreements between the federal department of Indian and Northern Affairs and provinces and territories.

Emergency Preparedness Canada Regional Directors are actively providing support for and advice on these provincial and territorial activities.

Major Industrial Accidents Council of Canada

EPC remains a strong advocate and sponsor of the Major Industrial Accidents Council of Canada (MIACC). In the spring of 1991 this organization was incorporated under Letters Patent, and in the fall had its title changed to identify it as a council. The Council continues to be dedicated to the promotion of excellence in the areas of prevention, preparedness and response to major industrial accidents involving dangerous substances.

At the end of May 1991, MIACC organized and sponsored a conference with the theme "Technological Response to Dangerous Substances Accidents." Known as ER91, the three-day gathering in Calgary provided an excellent opportunity for an impressive array of speakers to present papers on a wide range of technical response topics. Those speakers included several from the United States, Europe, the Far East and South America. Plans are now being made for an ER93 to be held in Saint John, New Brunswick.

The Annual MIACC Meeting was held this year in Ottawa. An ever-increasing number of representatives from the private and public sectors attended. Reports from working groups were given and, in workshop sessions, discussions were held on work that had been and remained to be done.

EPC continues to be an active participant in MIACC, being represented on the Board of Directors and in working groups.

This unique forum, sponsored and funded by a variety of stakeholders from the public and private sectors, is proving to be a leader in bringing together diverse groups to address issues constructively.

V. INTERNATIONAL CO-OPERATION

Canada co-operates with its neighbours and allies to meet the demands of emergencies. For this reason, emergency preparedness activities often extend beyond national boundaries. Emergency Preparedness Canada co-ordinates Canada's civil emergency planning activities with other members of the North Atlantic Treaty Organization (NATO) and maintains close working relationships with the United States, with which Canada signed a Comprehensive Agreement on Civil Emergency Preparedness and Management in 1986. As stipulated in the Agreement, a meeting is held annually to discuss matters of mutual interest and to review the activities of ongoing working groups in the areas of transportation, health services, communications and exercises. Traditionally, this meeting is hosted alternately by Emergency Preparedness Canada and its U.S. counterpart, the Federal Emergency Management Agency (FEMA).

In June 1991, the fifth meeting of the Canada-United States Consultative Group took place in Portsmouth, New Hampshire. This was the first time that one of these meetings had been held outside either of the two national capitals. This was in deliberate recognition of the vital regional role in the bilateral agreement. In addition to having regional representation at the table for the first time, the Committee approved the formation of a bilateral Agri-Food emergency planning working group and of a joint nuclear safety working group. These new bodies add to the already dynamic working relationships in the areas of transportation, telecommunications, health services and exercises.

International Decade for Natural Disaster Reduction

Emergency Preparedness Canada co-chairs the Federal Interdepartmental Committee for the International Decade (FICID). The committee has been established to co-ordinate and encourage federal government departments' participation in the International Decade for Natural Disaster Reduction (IDNDR) during the 1990s.

NATO Affiliation

The NATO committee structure comprises a Senior Civil Emergency Planning Committee (SCEPC) reporting directly to the NATO Council on matters of policy, and eight support committees responsible for specific planning areas. These include ocean shipping, civil aviation, food and agriculture, petroleum resources, civilian industry, communications, internal surface traffic and civil defence.

EPC maintains a permanent representative in the Canadian delegation at NATO headquarters in Brussels, Belgium, to consult with member nations and to advise the ambassador on civil emergency preparedness matters. The department's Executive Director represents Canada in plenary session of the SCEPC and a senior official from headquarters provides representation to the Civil Defence Committee. Designated emergency planning officers from other departments represent Canada on the other committees, with headquarters providing co-ordination to ensure consistency with government policy.

The past year was dominated by dynamic and dramatic events in the former Soviet Union and Central and Eastern European states, and NATO's efforts to react to these changes and to redefine its role in the new strategic context.

The SCEPC, as part of this Alliance-wide reassessment, re-evaluated its role, planning structure and crisis management arrangements. Canada played a lead role in this process and, at Canada's initiative, two extraordinary meetings of the SCEPC in plenary sesssion were held to formulate the Committee's role within the new Alliance.

VI. EDUCATION AND TRAINING

The Canadian Emergency Preparedness College in Arnprior, Ontario, trained, in the period under review, 2,673 municipal, provincial and federal officials in emergency planning and response techniques in 100 sessions.

In addition to giving EPC-sponsored courses, the College hosts and organizes special seminars and workshops for other federal departments. In the past year, it staged such events for Agriculture Canada, Ports Canada, Employment and Immigration, Health and Welfare, National Defence and Solicitor General Canada.

The College continued its special support to the Government of the Northwest Territories this past year. In August 1991, College staff went to Tuktoyaktuk to present a special Mayors and Elected Officials course to a combined group of Native Indians and Inuit.

The Standing Working Group of the Federal-Provincial Training Conference continued its work in developing a basic standard for the courses offered at the College. During the year they concluded their studies of the basic course offered - Plans and Operations - and their recommendations have been incorporated into course material and presentations. The next course, now under study, is Exercise Design.

Following up on recommendations made by the Federal/Provincial Task Force on Training and Education, the College presented its first Plans and Operations course for trainers. Attendees were provincial representatives who will be responsible for delivering the Plans and Operations course in their own jurisdictions, thus reducing costs and being able to train more students across Canada.

College staff expended much effort realigning material and presentations of French-language courses. Now, all College courses are identical in both official languages.

Discussions began with officials of the Department of Indian and Northern Affairs to develop emergency preparedness courses for Native Indian reserves. Because of the remoteness of many reserves and the risk of disaster from natural hazards such as forest fires, emergency preparedness education and training for Native community leaders is considered a must.

On June 12, 1991, the College was honoured by a visit of His Excellency, The Right Honourable Ramon Hnatyshyn, Governor General of Canada. His Excellency was impressed with the scope of training carried out at the College and had the opportunity to meet with course participants from across Canada. He was delighted to learn that the mythical city used by the the College for all of its instruction, "Collegeville," is, in fact, based on his home town of Saskatoon.

The standard of education and training conducted at the College continues to be internationally recognized. Enquiries and requests for material were received from a number of countries developing their own programs. Official visitors to the College during the year included emergency preparedness officials from Australia, Japan, New Zealand and the United States.

A number of departments undertake training programs related to emergency preparedness, notably Agriculture Canada, Employment and Immigration Canada, Health and Welfare Canada and Transport Canada.

Agriculture Canada conducted six workshops in the past fiscal year for employees in regional offices across the country; Employment and Immigration Canada held a series of workshops at regional offices and at the Canadian Emergency Preparedness College in Arnprior; Health and Welfare Canada sponsored a successfiul conference on emergency health care for both federal and provincial authorities; while Transport Canada (Marine) staged a series of seminars at Cornwall, Ontario.

VII. PUBLIC INFORMATION

An important part of Emergency Preparedness Canada's mandate is to ensure that Canadians are aware of the nature and possible impact of emergencies, of means of preventing or mitigating their effects and of the federal government's plans to respond.

During 1991-92 a survey was made to determine the state of the knowledge of, and attitudes toward, emergency preparedness on the part of Canadians. The results were encouraging and suggest the public information program is having positive effect: Canadians are generally very supportive of emergency preparedness. Eighty-six per cent are interested in receiving information on emergency preparedness or disaster planning, and an overwhelming number know what they should do, and what they should keep on hand for, in emergencies.

To fulfil the legislative requirement of departments to plan for emergencies within their jurisdiction, Emergency Preparedness Canada is working with the faculty at the Canadian Centre for Management Development to develop a pilot course on emergency preparedness and crisis management. Such a course should elevate the legal requirement of the need to plan for and manage crises effectively.

In another initiative to reach wider and influential audiences, in 1991-92, EPC made a series of speech modules with accompanying slides available to parliamentarians. These can be used as single components inserted into a general speech, or collectively as a single speech. Modules are also suitable for inclusion in 'householders.'

The *Emergency Preparedness Digest*, a quarterly publication with a distribution of approximately 17,000, designed to act as a clearing house for emergency preparedness developments in Canada, and to foster a sense of awareness within the community, continues to be generally recognized as the best of its kind in the world. Cost-effective ways of continuing to produce the Digest while lessening the strain on the public purse are now being studied; among them, corporate sponsorships, advertising, or paid subscriptions.

A pro-active media relations campaign continues to gain federal visibility and to promote understanding of the federal role in emergency preparedness and response. In addition, as in recent years, several million dollars worth of free air time was obtained through TV public service announcements. These were in the form of dramatized vignettes giving self-help emergency preparedness advice.

In 1991-92, EPC, faced with increased demands from the public for information, produced numerous reports, manuals and self-help publications for diverse audiences (including parliamentarians, federal public servants, Native citizens, multicultural groups and the visually and hearing impaired). The department also provided lecturers for universities, community colleges, interest groups and its own College. In addition, EPC launched a well-orchestrated campaign that involved distributing articles Canada-wide and suggestions for media use; this resulted in unprecedented coverage in print and electronic media. A computerized listing of significant disasters in Canada is updated regularly for reference and research purposes.

EPC is responsible for the planning of national emergency arrangements for public information to allow the Government of Canada to provide timely, consistent, life-saving information and advice to the public in a national crisis. Planning, which had been proceeding on schedule with federal and provincial emergency preparedness and communications heads, and national media managers, was tested during the Gulf War when the arrangements were partly activated to provide daily communications analysis and advice to Ministers and Deputy Ministers charged with managing Canada's response to the crisis.

VIII. OPERATIONS

Government Emergency Operations Co-ordination Centre

The Government Emergency Operations Co-ordination Centre (GEOCC) plays a key role in monitoring and reporting on impending, developing and actual emergencies. From this Centre, EPC can muster a co-ordinated federal response if necessary.

Staff at the Centre monitor the news media and receive reports from a network of provincial, federal and international contacts. The information gathered is reviewed to identify those emergencies that may require action by federal authorities, either because of a clear-cut federal responsibility or in response to a request from a province. Situated at EPC headquarters in downtown Ottawa, the Centre uses sophisticated, state-of-the-art equipment to ensure rapid gathering and dissemination of information to the Minister and appropriate federal departments, agencies and Crown corporations.

If a federal response to an emergency is required, the Centre, which functions around the clock, can serve as an electronic focal point for emergency government operations. It is a central location through which all operational communications can be channelled and from which senior departmental officials can co-ordinate support, analyze the situation, and respond to changing emergency conditions.

The Centre is a self-contained facility supported by independent telecommunications, electrical, heating and ventilation systems. If necessary, any federal department can, at a moment's notice, move into the Centre and use it as an emergency operations centre, a liaison or co-ordination centre, or a combination of both. An adjoining boardroom equipped with closed-circuit television can be used for media briefings. Flexibility is the byword of the Centre.

As in previous years, the Centre monitored and reported on situations affecting the welfare and safety of the Canadian public. Among those that could have had implications for the federal government were:

- Spring flooding in the Beauce region of Quebec and northern and north-western New Brunswick.

- Torrential rains causing flooding in communities along the Squamish Highway in British Columbia as the Lillooet River overflowed its banks.

- Forest fires along the Côte-Nord and in the Saguenay-Lac St-Jean region, Quebec, and in Manitoba and Ontario which forced the evacuation of several thousand people during the summer.

- A severe storm centred at Maskinongé in the Bois Franc and Estrie regions of Quebec, which produced tornadoes.

- Train derailments at St. Lazare, Manitoba, and Melborune, Ontario, causing spills of toxic chemicals.

- A natural gas explosion at Jarvis, Ontario, and a natural gas well fire in Caroline, Alberta.

- An oil spill resulting from a collision between the Japanese factoryship *Tenyo Maru* and the Chinese bulk oil carrier *Tuo Hai*.

Vital Points Program

Certain plants, facilities and services are vital to the functioning of Canadian society. To protect these in national emergencies, EPC, through the Interdepartmental Advisory Committee on Vital Points, manages a program that identifies, and ensures access to information on, which installations should be protected.

There are three categories of vital points. Category I vital points are critical to the nation as a whole. They are limited in number and are generally unique facilities. Because their security is of paramount importance, the Ministry of the Solicitor General is charged with protecting them in time of crisis.

Category II and III vital points can be either federal or provincial. Proprietors of these installations are responsible for providing their own protection for the facilities.

The federal vital points list is managed by the Advisory Committee on Vital Points. A computerized list of approved vital points provides quick access to important information on each point, such as exact location, similar facilities in the area and the resources required to guard them in crises.

With the exception of Ontario and Quebec, which do not participate in the program, provinces and territories maintain their own list of vital points. In co-operation with the Emergency Preparedness Canada regional director, who chairs

the provincial Vital Points Committee, lists of crucial installations are sent to the Advisory Committee on Vital Points for co-ordination and inclusion in the master data base to prevent duplication. Distribution of both federal and provincial lists is strictly controlled.

Progress continued to be made at a steady pace in fiscal year 1991-92.

Essential Records Program

Emergency Preparedness Canada co-ordinates a federal program to identify and preserve those records that would be essential for government to function during and after a national crisis. Government and private organizations across the country are becoming more aware of the need to make alternative arrangements for storing vital records should their operations be jeopardized.

In a period of restraint, senior departmental managers will have to be particularly resourceful to ensure that each department meets its Minister's emergency preparedness responsibilities.

Continuity of Government

The *Emergency Preparedness Act* charges Emergency Preparedness Canada with establishing arrangements for ensuring the continuity of constitutional government during an emergency. In the late 1950s, during the Cold War, a Continuity of Government Program was established to ensure that in the event of a nuclear attack on North America, elected government would continue. A network of central emergency government facilities, interlinked with supporting regional and local headquarters, was constructed. The program, which was placed on hold in 1968, is now under review to determine arrangements necessary to ensure continuity of government in all types of emergencies, including those identified in the *Emergencies Act*.

IX. RESEARCH AND SPECIAL PROJECTS

Emergency preparedness depends upon ongoing research and development as the basis for better delivery of programs, better training methods, and faster and more effective methods of emergency response. Given the human and economic costs of disasters, the need for such work is self-evident.

Emergency Preparedness Canada, in the year under review, sponsored a number of projects:

Heuristic Emergency Response Management Expert System (HERMES). As a follow-on to the original experimental computer system, HERMES II is being developed as an advanced prototype of an emergency response system applicable to dangerous goods incidents. The development is jointly financial and managed by a group comprising Emergency Preparedness Canada, Alberta Public Safety Services, Alberta Research Council, and Technology Research and Communications (Alberta). Using artificial intelligence and geographical information systems, this expert system will generate appropriate response plans specific to the characteristics of an incident. The project director, Alberta Research Council, anticipates that the prototype will be available in late 1992.

Geocoding of Health and Environmental Hazards. EPC is funding a project to create an inventory of health and environmental hazards in the Quebec City area. This geographical information system will be of great benefit to emergency managers, providing them with a comprehensive computer program identifying emergency resources, hazards, and potential effects for any geographical area contained within the database. A consortium of government and private sector partners has been established to fund the project which will facilitate the development and update of emergency measures plans and will reduce mortality among first responders and the general public.

Daytime Population Estimation Model. In the event of a disaster which threatens a particular geographic area, the number of persons present in the area may be of considerable importance for both practical purposes (e.g. evacuation planning) and for public information purposes. The study will examine the feasibility and required methodology to develop daytime estimates based upon figures available from Statistics Canada's nighttime tabulation (principal residence).

Development of Design Guidelines for Mobile Command Posts and Similar Emergency Response Vehicles. An increasing number of jurisdictions at the municipal, regional and provincial level are designing, developing and procuring emergency command post and similar emergency response vehicles. The vehicles are often custom ordered or designed without drawing upon available expertise or experience. As EPC jointly funds annually a number of such vehicles through the Joint Emergency Preparedness Program, the availability of guidelines would ensure that vehicles funded would at least meet minimum design criteria and be a product of comprehensive considerations.

Appendix A
JOINT EMERGENCY PREPAREDNESS PROGRAM
Committed Funds Fiscal Year 1991-92

Province/ Territory	Description of Project	Financial Split Federal	Prov./Terr.
B.C.	Earthquake/Tsunami - Planning Officer	14,875.00	44,625.00
	NEA Planning Officer	44,625.00	14,875.00
	Health Care - Emergency Information System	18,007.50	42,017.50
	Esquimalt - Emergency Plan	4,000.00	4,000.00
	District of Saanich - Mobile Command Centre	22,500.00	22,500.00
	Burnaby - Mobile Operations Vehicle	58,738.00	58,738.00
	Lions Bay - Communications System	8,410.00	8,410.00
	Sunshine Coast - Communications System	5,489.50	5,489.50
	North & West Vancouver - Communications Equipment	15,866.50	15,866.50
	Sparwood - Communications and Rescue Equipment	12,205.00	12,205.00
	City of Port Moody - Computer System	6,992.72	6,992.73
	Central Kootenay - Response Vehicle	26,750.00	26,750.00
YUKON	Multi-departmental mobile radio system	124,000.00	516,000.00
	Second Year of the EMO Revitalization Program	170,367.00	170,367.00
ALTA.	Federal/Provincial NEA Co-ordinator	50,570.00	16,857.00

Province/ Territory	Description of Project	Financial Split Federal	Prov./Terr.
ALTA.	Emergency Public Warning System - Pilot Project	39,991.20	26,660.80
	Town of Westlock - Response Equipment	10,250.00	10,250.00
	County of Smoky Lake - Rescue Vehicle	12,163.57	12,163.57
	Dry County - Communications System	48,441.31	48,441.31
	County of Thorhild - Communications System	29,630.40	29,630.40
	Camrose - Communications System	19,672.60	29,508.90
	City of Calgary - Decontamination Unit	48,560.67	48,560.67
	County of Lac Ste. Anne - Communications System	51,843.00	51,843.00
	I.D. #21 - Regional Communications System	15,712.40	23,568.60
	Village of Alliance - Communications System	3,433.00	3,433.00
	Town of Beaverlodge - Rescue Vehicle	24,660.00	24,660.00
	County of Forty Mile #8 - Rescue Equipment	13,150.00	13,150.00
	Village of Warner - Rescue Vehicle	10,700.00	10,700.00
	County of Leduc - Mobile EOC	11,700.00	11,700.00
	Town of High River - Rescue Equipment	12,500.00	12,500.00
	Town of Ponoka - Communications System	6,960.00	10,440.00
	Village of Delburne - Rescue Equipment	9,961.96	9,961.96
	Town of Oyen - Response Equipment	9,222.50	9,222.50

Province/ Territory	Description of Project	Financial Split Federal	Prov./Terr.
N.W.T.	Second Five-Year Plan	186,805.00	227,595.00
	Baker Lake - Response Equipment	17,140.76	11,427.17
	EMO Information Management System	15,000.00	15,000.00
	Inuvik Region - Communications Project	9,998.21	9,998.21
	Inuvik-Rescue Vehicle	57,054.00	57,054.00
SASK.	Second Five-Year Plan	189,146.70	231,179.30
	Fort Qu'Appelle Mutual Aid Area - Command Post	8,335.70	8,335.70
	Leader and District Mutual Aid Area - Response Equipment	1,976.20	1,976.20
	South East Qu'Appelle Mutual Aid Area - Command Post	42,286.21	42,286.21
	Quill Plains Mutual Aid Area - Mobile Command Post	4,388.24	4,388.24
	Pilot Butte and District Mutual Aid Area - Communications Project	6,565.81	6,565.81
	Sturgis and District Mutual Aid Area - Breathing Apparatus	3,372.00	3,372.00
	Highway #55 Mutual Aid Area - Rescue Equipment	9,377.64	9,377.64
	Maidstone Mutual Aid Area - Communications System	43,196.40	43,196.40
	Big Muddy Mutual Aid Area - Mobile Command Post	20,427.58	20,427.58
	Humboldt and District Mutual Aid Area - Mobile Command Post	21,479.32	21,479.32
	Herbert Mutual Aid Area - Rescue Equipment	2,650.62	2,650.63

Province/ Territory	Description of Project	Financial Split Federal	Prov./Terr.
SASK.	Fort Qu'Appelle Mutual Aid Area - Communications System	39,675.35	39,675.35
	Humboldt and District Mutual Aid Area - Communications Equipment	6,550.28	6,550.28
	North Saskatoon Mutual Aid Area - Communications Equipment	3,726.27	3,726.27
	North Saskatoon Mutual Aid Area - Rescue Equipment	6,724.72	6,724.72
	Highway #55 Mutual Aid Area - Communications Equipment	5,398.77	5,398.77
	Gardiner Dam Mutual Aid Area - Communications Equipment	9,561.33	9,561.33
	Gull Lake Mutual Aid Area - Response Equipment	1,675.30	1,675.30
	Last Mountain Mutual Aid Area - Communications Equipment	1,568.60	1,568.60
	Oxbow Mutual Aid Area - Communications Equipment	12,192.12	12,192.12
	Wadena Mutual Aid Area - Communications Equipment	5,441.16	5,441.16
MAN.	Second Five-Year Plan	293,600.00	545,257.00
	Manitoba EMO - Information System	4,815.00	4,815.00
	Roblin and District - Mobile Command Post	22,151.71	22,151.71
	City of Flin FLon - Communications System	22,274.08	22,274.08
	Town of Melita / R.M. of Arthur - Mobile Command Post	20,114.67	20,114.67
	Rossburn - Communications and Rescue Equipment	17,585.59	17,585.59
	Minitonas - Communications System	3,162.49	3,162.49

Province/ Territory	Description of Project	Financial Split Federal	Prov./Terr.
MAN.	Village of Niverville - Emergency Power Supply	926.00	926.00
	Gladston / Westbourne - Communications Equipment	6,283.11	6,283.11
ONT.	Extension of Five Year Plan	1,900,000.00	2,333,333.33
QUE.	Integrated Communications Network - Phases 3 and 4	1,500,000.00	1,833,333.33
	Northern Quebec - Emergency Communications System	125,925.00	153,908.00
	City of Montreal - HAZMAT Equipment	40,383.00	49,356.00
N.B.	NEA Planning Officer	34,500.00	11,500.00
	Northwest Region of N.B. - Rescue Vehicle	90,000.00	90,000.00
N.S.	Communications facilities	300,000.00	300,000.00
	NEA Planning Officer	37,500.00	12,500.00
	Zone Support	12,000.00	4,000.00
P.E.I.	Five-Year Plan	103,500.00	126,500.00
	NEA Planning Officer	37,300.00	12,275.00
	New London Mutual Aid Area - Rescue Equipment	14,640.25	14,640.25
	Summerside Mutual Aid Area - Response Vehicle	44,464.51	44,464.51
	Wellington Mutual Aid District - Response Vehicle	17,607.50	17,607.50
NFLD.	NEA Planning Officer	30,000.00	10,000.00
	Town of Harbour Grace - Response Vehicle	62,592.77	41,728.51
	Extension of the Five-Year Plan	58,922.00	58,922.00

Appendix B

DISASTER FINANCIAL ASSISTANCE ARRANGEMENTS

Contributions Paid in Fiscal Year 1991-92

Province	Event	Contributions
Quebec	1988 PCB Fire	$5,750,000 (advance)
Manitoba	1988 Flood	$2,400,000 (advance)

FORMULA

(per capita sharing)

Provincial Eligible Expenditures	Federal Share
First $1	Nil
Next $2	50%
Next $2	75%
Remainder	90%

Example: population 800,000. Eligible expenses: $24,000,000

		Provincial	Federal	Federal Share
1st $1 per capita	$ 800,000	$ 800,000	$ 0	Nil
Next $2 per capita	1,600,000	800,000	800,000	50%
Next $2 per capita	1,600,000	400,000	1,200,000	75%
Remainder	20,000,000	2,000,000	18,000,000	90%
	$24,000,000	4,000,000	20,000,000	

Appendix C

EMERGENCY PREPAREDNESS CANADA

Mandate

Emergency Preparedness Canada is charged by the Emergency Preparedness Act with responsibility..."to advance civil preparedness in Canada for emergencies of all types by facilitating and co-ordinating, among government institutions and in co-operation with provincial governments, foreign governments and international organizations, the development and implementation of civil emergency plans."

Program Description

Working with other federal departments and agencies and with other orders of government and in accordance with international arrangements, EPC undertakes a program of co-ordinated planning, policy development, policy implementation, training and communications in the area of emergency preparedness and response and provides administrative and corporate support services to this end.

Program Organization for Delivery

The organization is headed by an Executive Director who reports to the Minister Responsible for Emergency Preparedness. The Executive Director is supported by a Director General Readiness and Operations, a Director General Program Development, and a Director General Corporate Programs.

The **Readiness and Operations Branch** is responsible for:

- providing liaison with provincial emergency measures organizations through EPC regional offices in each provincial capital
- providing a comprehensive program of public information related to a wide range of emergency preparedness activities
- establishing arrangements for ensuring continuity of constitutional government during an emergency

- maintaining an emergency co-ordination centre to monitor and report on emergencies and to provide an operations centre to Ministers and/or the Cabinet if needed in an emergency
- managing the Joint Emergency Preparedness Program
- managing the Disaster Financial Assistance arrangements
- managing the Emergency Services Workers' Compensation agreements
- managing the Vital Points Program
- managing a program to provide for the protection of records that would be essential for the government administration in case of a major crisis.

The **Program Development Branch** is responsible for:

- co-ordinating and facilitating the development of federal emergency policies, priorities and programs
- co-ordinating and facilitating the development of emergency plans and arrangements among federal departments, agencies and Crown corporations
- monitoring and assessing the federal government's level of emergency preparedness
- sponsoring research relating to emergency preparedness
- establishing and maintaining consultative arrangements with provinces and territories related to declaring emergencies
- exercising and evaluating crisis management plans and arrangements
- co-ordinating the emergency preparedness activities of federal departments, agencies and Crown corporations in international fora and with provincial governments
- developing and delivering training programs
- developing and conducting national conferences and symposia.

The **Corporate Programs Branch** is responsible for:

- providing financial management in the areas of budgeting, estimates, multi-year operational plans, accounting services

- administering human resources management programs in the areas of staff relations, staffing, classification, compensation, training, career planning, employment equity, human resources planning and various employee and management services

- providing long-range corporate planning, corporate policy analysis, support in areas of legislation, secretariat services, internal audit, program evaluation, security, parliamentary and central agency liaison, monitoring of regulatory affairs; access to information and privacy; translation and interpretation services

- developing information systems for management

- providing administrative support in administration, personnel, finance, management of government information holdings, informatics, contract administration and accommodation.

Budget

Emergency Preparedness Canada's budget for fiscal year 1991-92 was $20.037 million, allocated as illustrated below.

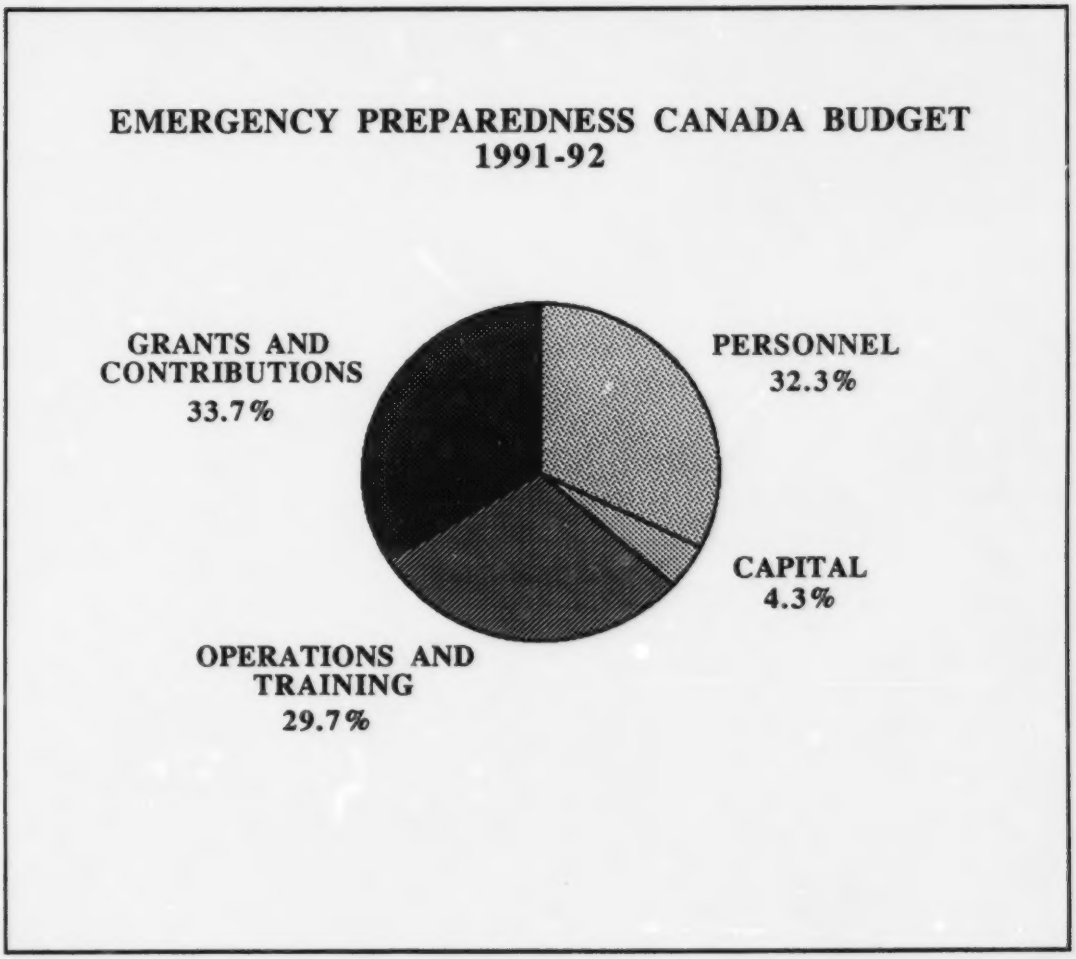

Emergency Preparedness Canada
Protection civile Canada
Canada

Rapport au Parlement sur l'application de la Loi sur la protection civile

1er avril 1991 au 31 mars 1992

Pour en faciliter la lecture, ce rapport a été imprimé en caractère Times Roman de 14 points sur du papier recyclé en utilisant des encres biodégradables à base végétale. Le rapport et la couverture sont recyclables.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1992
Nº. de cat. D81-3/1992
ISBN 0-662-59020-1

Emergency Preparedness Canada
Executive Director

Protection civile Canada
Administrateur général

Le 15 juillet 1992

L'honorable Marcel Masse, c.p., député
Ministre responsable de la Protection civile

Monsieur le ministre,

Au nom de Protection civile Canada, j'ai l'honneur de vous présenter, pour votre information et celle du Parlement du Canada, le Rapport au Parlement sur l'application de la *Loi sur la protection civile*, pour la période allant du 1er avril 1991 au 31 mars 1992.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

T. D'Arcy Finn, c.r.

Canada

TABLE DES MATIÈRES

I. **INTRODUCTION** 1

II. **PROTECTION CIVILE ET SYSTÈME D'INTERVENTION AU CANADA** 4

Responsabilités ministérielles 5

III. **LA PLANIFICATION D'URGENCE FÉDÉRALE** 7

Comité consultatif du ministre responsable de la protection civile 7
Décrets et règlements 8
Dispositions nationales d'urgence 9
Plan national de soutien en cas de tremblement de terre 11
Initiatives du Plan vert ayant une incidence sur le programme fédéral de protection civile 12
Planification de la reprise des activités 16
Exercices 17
Guide du gouvernement pour les situations d'urgence 18
Autres documents de planification 19

IV. **COOPÉRATION FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE** 20

Consultations fédérales-provinciales-territoriales 20
Protocoles d'entente 20
Rôle des bureaux régionaux de PCC 20
Programme conjoint de protection civile 23
Accords d'aide financière en cas de catastrophe 23
Indemnisation des travailleurs 24
La protection civile dans les collectivités autochtones 24
Conseil canadien des accidents industriels majeurs 25

V. **COOPÉRATION INTERNATIONALE** 27

Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles 27
Adhésion à l'OTAN 28

VI. ÉDUCATION ET FORMATION 29

VII. INFORMATION PUBLIQUE 31

VIII. OPÉRATIONS 33

Centre de coordination des opérations d'urgence du gouvernement 33
Programme des points névralgiques 34
Programme des dossiers essentiels 35
Continuité du gouvernement 35

IX. RECHERCHE ET PROJETS SPÉCIAUX 37

Annexe A : Programme conjoint de protection civile 39

Annexe B : Accords d'aide financière en cas de catastrophe 45

Annexe C : Protection civile Canada 46

I. INTRODUCTION

À moins qu'une urgence ne touche directement le grand public, ce que l'on connaît de la protection civile se limite habituellement à ce qu'on peut voir ou lire dans les médias écrits et électroniques. Selon la définition qu'en donne la télévision, la radio et les journaux, la protection civile signifie être en mesure de réagir rapidement à des incendies, des déversements de produits toxiques, des déraillements de trains, etc., avec tout le côté dramatique qu'évoquent ces scénarios : sirènes stridentes, cordons de sécurité établis par les policiers, évacuations, édifices en flammes, ainsi que les personnes décédées et blessées que l'on transporte en ambulance.

Mais les images que le public a l'occasion de voir ne constituent que la pointe de l'iceberg. Derrière cette capacité d'intervention dans toutes les situations d'urgence, il y a des mois et, dans certains cas, des années de laborieux travail de planification, d'exercices et de formation. Cela est aussi vrai pour une petite localité du sud de la Saskatchewan que pour le gouvernement du Canada. Cependant, il y a une différence importante entre les deux paliers de gouvernement : plus on gravit les échelons de la protection civile, plus les intéressés et les gouvernements concernés sont impliqués. De façon réciproque, cela signifie que la planification, les exercices et la formation présentent des défis plus grands et deviennent plus complexes.

Cela est particulièrement vrai du travail effectué par Protection civile Canada (PCC) et les autres intervenants fédéraux en matière de protection civile durant la dernière année. Un bref aperçu de certaines des réalisations accomplies au cours des douze derniers mois permet de voir jusqu'à quel point la tâche peut être complexe et exigeante.

Peut-être l'un des exemples les plus frappants est l'élaboration minutieuse d'un *Plan national de soutien en cas de tremblement de terre*. Le plan vise principalement à permettre au gouvernement fédéral de réagir de façon coordonnée au niveau national à une demande d'aide de la Colombie-Britannique dans l'éventualité d'un tremblement de terre catastrophique dans cette province. En préparation depuis des années, le plan a exigé une collaboration et des consultations étroites entre le gouvernement fédéral, les gouvernements de la Colombie-Britannique et de l'Alberta et plusieurs organismes non

gouvernementaux. Du côté fédéral seulement, ce plan a exigé la collaboration et la consultation de 14 ministères.

Dans un autre domaine, PCC et d'autres ministères fédéraux ont travaillé de concert avec le Conseil canadien des accidents industriels majeurs pour mettre au point, entre autres choses, des normes de formation pour les personnes appelées à intervenir lors d'accidents mettant en cause des matières dangereuses, ainsi que des lignes directrices pour la préparation de plans d'urgence à l'intention des responsables de la planification des mesures d'urgence dans les municipalités et l'industrie chimique. Ce travail a aussi exigé la collaboration et la consultation de toute une gamme d'intéressés, y compris des représentants de tous les paliers de gouvernement, du secteur privé, notamment de l'industrie chimique, et des syndicats.

Au sein du gouvernement fédéral, le travail a porté sur des mesures visant à améliorer la gestion et les objectifs du programme fédéral de protection civile, en mettant notamment l'accent sur la définition des priorités du programme. Dans ce cas également, le travail a exigé la recherche de consensus, la collaboration et la coordination d'un large éventail de ministères.

La complexité du programme fédéral de protection civile au Canada ressort également des efforts de préparation que nous avons faits à titre de membre à part entière du groupe de la protection civile de l'OTAN. Les événements dramatiques survenus en Union soviétique et dans les pays d'Europe de l'Est ont provoqué une réévaluation en profondeur du rôle et du mandat de l'OTAN, y compris de sa fonction de protection civile. Dans le cadre de sa participation au Haut comité des plans d'urgence dans le domaine civil, le Canada a joué un rôle clé dans ce processus.

Ces activités en matière de protection civile, au pays et à l'étranger, sont représentatives de la portée et de la diversité qui se cachent derrière l'expression générique «protection civile fédérale».

Les lecteurs de ce rapport se rappelleront peut-être de cela la prochaine fois qu'ils verront un désastre à la télévision et ils seront peut-être incités à réfléchir un instant sur les efforts qui ont dû être faits pour que nous soyons en mesure d'intervenir efficacement. Un désastre, par exemple un tremblement de terre ou une tornade, peut avoir des conséquences catastrophiques en quelques secondes. S'assurer de pouvoir réagir efficacement lorsque de tels désastres se produisent peut demander des mois, voire des années. La protection civile fédérale ne se distingue pas par des réalisations spectaculaires se produisant du jour au lendemain. Les progrès sont accomplis grâce au travail attentif, méthodique et soutenu de gens dévoués dans une vaste gamme de secteurs de responsabilité.

Pour ceux et celles qui sont préoccupés par l'actuelle ronde de négociations constitutionnelles ou qui ont des doutes au sujet de la vigueur de l'unité canadienne, la collectivité de la protection civile au Canada peut constituer un exemple de ce qu'il est possible de réaliser lorsque différents paliers de compétence travaillent ensemble en vue d'atteindre un but commun. Dans le domaine de la protection civile, comme pour l'unité nationale, il y a toujours des obstacles et des difficultés à surmonter, mais en faisant preuve d'un esprit de compromis et de collaboration, les réalisations peuvent être plus grandes que les difficultés. Cette année, comme au cours des années précédentes, la collectivité fédérale de la protection civile, en collaboration et en consultation avec les représentants des autres paliers de compétence, a obtenu des résultats qui n'auraient jamais pu être obtenus si elle avait travaillé isolément. Et, comme les lecteurs du présent rapport pourront le constater, le bilan net est un meilleur système de protection civile et d'intervention pour les Canadiens.

II. PROTECTION CIVILE ET SYSTÈME D'INTERVENTION AU CANADA

La *Loi sur la protection civile*, entrée en vigueur le 1er octobre 1988 faisait de Protection civile Canada (PCC) une entité distincte au sein de la Fonction publique du Canada[1]. Pour bien comprendre les modalités et l'efficacité d'application de la Loi, il faut avoir une bonne idée des responsabilités des divers paliers de gouvernement en matière de protection civile. L'appendice C décrit dans les grandes lignes le mandat et les programmes de PCC. Les articles 4 et 5 de la *Loi sur la protection civile* confèrent à PCC les rôles d'animateur et de coordonnateur pour promouvoir l'adoption de mesures destinées à faire face à des situations de crise de toute sorte. Il importe de souligner que PCC n'est pas responsable de la coordination des activités des gouvernements provinciaux et des administrations locales, ni des activités de prévention et d'intervention dans les situations d'urgence.

En vertu des dispositions juridiques et constitutionnelles actuelles, le système canadien d'intervention d'urgence repose sur les principes suivants :

- Dans toutes situation d'urgence, c'est à l'individu qu'il appartient de prendre les premières mesures d'intervention; il revient donc à chacun de savoir quoi faire pour protéger sa vie et ses biens.

- Si l'individu ne peut pas faire face à la situation, les services municipaux interviennent. Il revient à chaque maire de voir à ce que sa municipalité dispose de plans d'urgence et à ce que les plans soient mis à l'essai. La majorité des situations d'urgence sont du ressort des municipalités, et celles-ci arrivent à s'en occuper efficacement.

- Si la municipalité ne peut pas faire face efficacement à une situation d'urgence, la province ou le territoire devrait lui venir en aide. C'est aux administrations des provinces et des territoires qu'il revient de coordonner la collaboration avec les municipalités.

---

1 Pour contribuer aux économies annoncées dans le budget fédéral du 25 février 1992, Protectio civile Canada soit réintégrer le ministère de la Défense nationale.

- Si une province ou un territoire a besoin d'aide, une demande officielle est adressée au gouvernement fédéral, généralement - mais pas toujours - par le biais de PCC. L'administration fédérale n'intervient que si elle y a été invitée ou si la situation d'urgence relève manifestement de sa compétence (inondation ou incendie sur des terres fédérales, écrasement d'un avion sur un aéroport fédéral). Si l'administration fédérale intervient, un ministre et, de ce fait, un ministère, est chargé de la direction des mesures prises, à moins qu'un ministre responsable n'ait été préalablement désigné. Le ministère responsable sera habituellement celui dont les responsabilités normales se rapprochent le plus des circonstances de la catastrophe (ainsi, dans plusieurs catastrophes écologiques Environnement Canada a été le ministère désigné).

Protection civile Canada suit 24 heures par jour l'évolution des situations d'urgence appréhendées ou réelles depuis le Centre de coordination des opérations d'urgence du gouvernement et veille, de concert avec le Bureau du Conseil privé, à ce qu'un ministère responsable soit désigné et que les autres ministères lui donnent au besoin leur entier appui. PCC n'assurerait qu'exceptionnellement la direction des opérations, et ce, jusqu'à ce qu'un ministre responsable soit nommé.

Un sinistre d'importance majeure, même s'il faisait l'objet d'une déclaration de situation d'urgence nationale en vertu de la Partie I de la *Loi sur les mesures d'urgence*, ne modifierait pas le partage des pouvoirs que prévoit la Constitution : le gouvernement provincial continuerait de gérer ses propres affaires. Le gouvernement fédéral jouerait un rôle crucial en agissant comme point de convergence des demandes de soutien d'urgence de la province ou du territoire. Ce rôle de coordination et de soutien de l'administration fédérale pourrait s'étendre à tous les ministères fédéraux et toutes les administrations provinciales et territoriales, de même qu'au secteur privé.

Responsabilités ministérielles

La *Loi sur la protection civile* exige de tous les ministres fédéraux qu'ils planifient des mesures d'urgence dans leur domaines de compétence respectifs.

Comme le prévoit l'article 4 de la *Loi sur la protection civile*, le rôle de Protection civile Canada est de prévoir les mesures de protection civile nécessaires pour préparer le pays à faire face aux situations de crise de toute nature, y compris la guerre et les autres conflits armés. À cette fin, PCC coordonne, en collaboration avec les institutions fédérales, les administrations provinciales, des états étrangers et des organismes internationaux, l'élaboration de plans de protection civile et, au besoin, prête son concours pour leur application.

Le travail de planification fait en vertu de la *Loi sur la protection civile* doit aussi être considéré, pour une large part, dans le contexte de la *Loi sur les mesures d'urgence*. Il ne serait pas logique d'envisager la protection civile au Canada sans tenir compte des dispositions de ces deux textes législatifs. En deux mots, la *Loi sur les mesures d'urgence* donne au gouvernement canadien, dans des situations particulièrement difficiles, des pouvoirs exceptionnels pour intervenir, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, dans quatre types de situations de crise nationale. La Loi définit une crise nationale comme étant un «concours de circonstances critiques, à caractère d'urgence et de nature temporaire qui...

a) met gravement en danger la vie, la santé ou la sécurité des Canadiens et échappe à la capacité ou aux pouvoirs d'intervention des provinces;

b) menace gravement la capacité du gouvernement du Canada de garantir la souveraineté, la sécurité et l'intégrité territoriale du pays, et auquel il n'est pas possible de faire face adéquatement sous le régime des lois du Canada.»

Les quatre types de situations d'urgence nationales sont :

- Partie I - Le «Sinistre» (d'origine naturelle ou humaine).
- Partie II - «L'état d'urgence» qui résulte d'une «menace envers la sécurité du Canada».
- Partie III - «L'état de crise internationale» qui résulte d'une menace à la souveraineté, à la sécurité ou à l'intégrité territoriale du Canada ou de l'un de ses alliés.
- Partie IV - «L'état de guerre» qui résulte d'un conflit armé, effectif ou imminent, où est partie le Canada ou un de ses alliés.

Le Parlement du Canada a la responsabilité de confirmer le recours à la *Loi sur les mesures d'urgence* et d'en contrôler l'application une fois qu'elle a été invoquée. Toute mesure temporaire autorisée en vertu de la Loi sont toujours assujetties à la *Charte canadienne des droits et libertés* et à la *Déclaration canadienne des droits*.

III. LA PLANIFICATION D'URGENCE FÉDÉRALE

Le **Comité consultatif du ministre responsable de la protection civile** (CCMPC) conseille le ministre responsable de la protection civile au sujet de la planification des mesures d'urgence civiles. Le Comité comprend des sous-ministres adjoints de divers ministères fédéraux, et est présidé par l'administrateur général de PCC. Il s'est réuni à quatre reprises durant le dernier exercice financier.

Le CCMPC continue à porter une attention particulière à la gestion du programme de protection civile et à en équilibrer les priorités de manière que l'État puisse intervenir avec efficacité et uniformité, partout au pays, dans les situations à forte probabilité mais dont les incidences sont moindres, tout en affectant des ressources suffisantes à l'élaboration de mesures d'urgence adaptées aux situations plus rares mais aux conséquences plus graves.

Le CCMPC appuie les modalités d'un examen annuel systématique et détaillé du programme, de la politique, des objectifs et des priorités du gouvernement en matière de protection civile. L'initiative comporte trois éléments : un processus qui comprend un programme d'activités visant à évaluer la situation du programme et de recommander des changements selon l'évolution des circonstances et les progrès réalisés; un ensemble de priorités annuelles, définissant le but que doit poursuivre le programme pour l'année financière visée; et un questionnaire d'enquête, conçu pour permettre aux ministères et organismes de signaler leurs ressources, progrès, plans ainsi que toutes contraintes liées à la protection civile.

Le premier de cette série de questionnaires annuels a été rempli au cours de l'automne. Tôt en 1992, le CCMPC a appuyé les priorités du programme de protection civile pour les années financières 1992-1993 et 1993-1994. Les ministères et organismes disposeront d'un ensemble d'objectifs communs en matière de protection civile pour les deux prochaines années financières, fondés sur ces priorités et celles de leurs propres secteurs de responsabilité.

À mesure que les activités liées à la protection civile deviennent plus complexes, principalement en raison de la dépendance accrue de notre société envers des technologies de plus en plus complexes, il y aura un besoin croissant

au niveau de la planification, de la formation et de la tenue d'exercices dans un cadre bien coordonné, innovateur et multilatéral.

La *Loi sur la protection civile* exige qu'un rapport soit préparé annuellement sur l'administration de la Loi. Au cours des années passées, cette section, qui traite plus précisément de la planification au niveau fédéral, était axée sur le niveau de préparation des mesures d'urgence dans chaque ministère. Cette année, l'accent a été modifié : il porte dorénavant sur les grandes initiatives prises en vertu du programme, initiatives qui englobent les activités de nombreux ministères.

Décrets et règlements

La *Charte canadienne des droits et libertés* influe sensiblement sur l'orientation des politiques de l'État, y compris les programmes de protection civile. En fait, le préambule de la *Loi sur les mesures d'urgence* fait expressément allusion à l'applicabilité de la Charte et de la *Déclaration canadienne des droits*. PCC a donc tenu compte des droits de la personne dans le processus de planification qui pourrait mener à la déclaration d'une situation d'urgence nationale en vertu de la Loi. PCC, de concert avec le ministère de la Justice, informera les ministères et organismes fédéraux qui participent à la planification des mesures d'urgence de l'incidence de la Charte sur leurs activités de planification, et notamment sur les décrets et règlements qui pourraient être utilisés dans une situation de crise nationale.

PCC a préparé un certain nombre de décrets, de règlements et d'instruments qui, en vertu de la *Loi sur la protection civile* et de la *Loi sur les mesures d'urgence*, sont nécessaires à l'application d'importants aspects de son mandat. En voici des exemples :

- Projets de déclaration d'état d'urgence pour les quatre types de crise nationale que prévoit la *Loi sur les mesures d'urgence*. Ces projets ont été préparés en collaboration avec le ministère de la Justice et approuvés à l'avance par la section Justice du Bureau du Conseil privé. En cas de crise nationale, des précisions au sujet de la situation d'urgence pourraient y être ajoutées et un projet de proclamation serait soumis à l'attention du Cabinet et du Parlement.

- Décret déclarant certaines situations d'urgence provinciales susceptibles de concerner le gouvernement fédéral et autorisant la prestation d'une aide financière aux provinces qui en font la demande. Une fois autorisée, l'aide financière est versée conformément aux Accords d'aide financière en cas de catastrophe, en vigueur depuis 1970, afin d'aider les provinces à défrayer les

coûts nécessaires pour faire face à une situation d'urgence grave qui, autrement, serait un fardeau financier par rapport aux capacités provinciales. Ces décrets sont requis en vertu de l'article 9 de la *Loi sur la protection civile*.

- Un projet de règlement portant sur l'indemnisation, en vertu de la Partie V de la *Loi sur les mesures d'urgence*, a été préparé par PCC en consultation avec un certain nombre de ministères et organismes fédéraux intéressés, dont Énergie, Mines et Ressources Canada et le Conseil du Trésor. Cette initiative, déclenchée par la Crise du Golfe persique, a mené à l'ébauche d'un ensemble de règlements qui, dans des circonstances appropriées, permettront l'application de la Partie V de la *Loi sur les mesures d'urgence*. La Partie V prévoit le versement d'indemnités raisonnables à quiconque subit des dommages corporels ou matériels en raison d'actes posés, ou supposés l'avoir été, en application des parties I à IV ou des proclamations, décrets ou règlements adoptés en vertu de celles-ci.

- Le travail entrepris en vue de rédiger un décret, en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence*, au sujet des responsabilités particulières des ministres en matière de protection civile dans leurs secteurs respectifs, a été intégré à une initiative plus globale visant la mise à jour de la politique fédérale portant sur les situations d'urgence qui remonte à 12 ans.

Dispositions nationales d'urgence

La *Loi sur la protection civile* confirme la notion de dispositions nationales d'urgence, inspirée de la politique en matière de protection civile adoptée par le gouvernement canadien en 1980. Cette politique prévoyait la création de 11 régies nationales d'urgence (RNU) et en confiait l'organisation à certains ministres qui, dans certains cas, partagent cette responsabilité avec un autre ministre.

Secteur	Ministre
Construction	Travaux publics
Énergie	Énergie, Mines et Ressources
Contrôle financier	Finances
Alimentation	Agriculture Pêches et Océans
Services de santé et de bien-être	Santé et Bien-être social
Logement et hébergement	Société canadienne d'hypothèques et de logement
Ressources humaines	Emploi et Immigration Travail

Production industrielle[1]	Industrie, Sciences et Technologie
	Approvisionnements et Services
Information publique	Cabinet du Premier ministre
Télécommunications	Communications
Transports	Transports

Les régies devaient servir à doter le Canada de plans de contrôle de l'utilisation des ressources du pays en cas de crise nationale. Ce n'est toutefois qu'au milieu des années 80 que les ministères ont obtenu les moyens nécessaires pour entamer ce travail de planification. Comme une guerre classique à l'étranger ou une attaque nucléaire contre l'Amérique du Nord étaient les deux seules situations qui auraient pu, estimait-on à cette époque, nécessiter la participation de toutes les régies nationales d'urgence, et comme la *Loi sur les mesures de guerre* était le seul instrument législatif qu'on pouvait invoquer pour mettre les régies à pied d'oeuvre, les ministères ont axé leurs premiers travaux de planification sur les menaces de guerre. L'adoption, en 1988, de la *Loi sur les mesures d'urgence*, qui remplaçait la *Loi sur les mesures de guerre*, a contribué à diversifier et à élargir la portée des dispositions nationales d'urgence; la nouvelle loi prévoit en effet quatre types de crise nationale : les sinistres, les états d'urgence, les états de crise internationale et les états de guerre.

Le rôle qu'on avait attribué à l'origine aux «régies nationales en matière de contrôle des ressources du pays» convenait bien aux états de crise internationale ou de guerre, car l'administration fédérale aurait manifestement joué dans ce cas un rôle de premier plan. Les provinces ont cependant insisté pour que la gestion des sinistres et des états d'urgence demeure de leur ressort. Il a donc été convenu que, dans le cas des sinistres et des états d'urgence, l'administration fédérale se contenterait d'apporter son soutien aux provinces. Les mécanismes rigoureux de consultation que prévoient la première et la deuxième parties de la *Loi sur les mesures d'urgence* en témoignent d'ailleurs bien.

Selon la *Loi sur la protection civile* adoptée en 1988, les ministres fédéraux sont tous tenus d'énoncer des plans d'urgence dans leurs domaines de compétence respectifs et d'aider les autres ministres et les autres paliers de gouvernement qui font face à une situation d'urgence. Les régies nationales d'urgence sont donc devenues un élément des dispositions nationales d'urgence, ce qui a contribué à élargir la portée du mandat des planificateurs fédéraux. Avant l'adoption de la *Loi sur les mesures d'urgence*, la planification des mesures d'urgence à l'échelon fédéral était principalement centrée sur l'élaboration des plans des régies nationales d'urgence (en prévision d'un état de guerre). Depuis, la planification

---

[1] Participent également à la planification de cette RNU, des ministères comme Énergie, Mines et Ressources, Forêts, Affaires extérieures et Défense nationale.

des mesures d'urgence nationales s'est beaucoup diversifiée et elle s'étend à tous les types de crises nationales. Le *Plan national de soutien en cas de tremblement de terre* est un bon exemple de ce genre d'initiatives.

Riches des leçons tirées de l'exercice CANATEX 90 et de la Guerre du Golfe, PCC a tenu, en septembre, un colloque auquel ont participé des représentants de la plupart des ministères fédéraux, des régions et des provinces. L'objectif de ce colloque était de s'interroger sur la pertinence des régies nationales d'urgence dans le nouveau contexte stratégique, les structures de gestion de crise requises pour coordonner les dispositions nationales d'urgence et d'élaborer un nouveau programme de travail pour les responsables de la planification des dispositions nationales d'urgence.

Dans le contexte élargi des dispositions nationales d'urgence, le concept de régie nationale d'urgence, ou quelque chose de semblable, a été confirmé comme étant un élément nécessaire pour être en mesure d'intervenir dans les situations les plus graves. Les discussions ont fait ressortir une structure générique et conceptuelle de gestion de crise qui servira de fondement à l'élaboration future des plans.

Le colloque a été jugé non seulement une réussite, mais il a servi à revitaliser et à redéfinir le processus national de planification d'urgence.

Plan national de soutien en cas de tremblement de terre

Comme nous l'avons signalé, les municipalités et les provinces ont la responsabilité de se doter de plans qui leur permettent d'intervenir efficacement en cas de catastrophe. En vertu de la Constitution, c'est à la province dans laquelle se produit une catastrophe qu'il revient de prendre les mesures qui s'imposent. Le gouvernement fédéral n'intervient que si on le lui demande ou si la situation est manifestement de son ressort. On peut toutefois supposer qu'un séisme catastrophique excéderait les capacités d'intervention d'une municipalité ou même d'une province. L'administration fédérale a donc élaboré un plan national de soutien qui tient compte de l'appui que pourraient apporter les autres provinces et les territoires.

Comme la Colombie-Britannique est la région du Canada où pourrait le plus vraisemblablement se produire un tremblement de terre important, on a estimé qu'il fallait en priorité formuler un plan national de soutien pour cette province. Des représentants de Protection civile Canada et de 14 autres ministères et sociétés de la Couronne ont travaillé avec des fonctionnaires de la Colombie-Britannique et de la province voisine, l'Alberta, à l'élaboration d'un

plan qui devrait servir de prototype d'intervention en cas de catastrophe de toute nature, partout au Canada. Appelé *Plan national de soutien en cas de tremblement de terre*, le plan servira de modèle d'élaboration d'un plan national type d'intervention en cas de sinistre, au sens de la partie I de la *Loi sur les mesures d'urgence*.

Le *Plan national de soutien en cas de tremblement de terre* a fait l'objet de plusieurs rondes de révisions au cours de la dernière année. De même, les plans provinciaux d'intervention en cas de tremblement de terre tant en Colombie-Britannique, la province visée, qu'en Alberta, la province voisine, ont aussi été améliorés. Lors des discussions initiales avec les autres provinces et territoires, ces derniers ont exprimé leur soutien au plan et leur désir d'en faire partie intégrante. Des progrès significatifs ont été faits en vue d'obtenir la participation de la Défense nationale à titre d'organisme chargé de la gestion et de la coordination globale de la partie du plan qui a trait au soutien logistique. Tous les principaux intéressés travaillent maintenant à l'élaboration de plans détaillés en rapport avec leurs responsabilités de soutien d'urgence respectives. Le *Plan national de soutien en cas de tremblement de terre* servira de cadre au prochain exercice national. de grande envergure.

Durant l'élaboration du *Plan national de soutien en cas de tremblement de terre*, PCC a procédé à des consultations et a négocié et coordonné des dispositions d'urgence avec d'importants organismes non gouvernementaux comme la Société canadienne de la Croix-Rouge, l'Armée du Salut, l'Ambulance Saint-Jean et les Services d'urgence mennonites. Ces organismes ont un rôle clé à jouer en matière de protection civile et d'intervention et ils sont de plus en plus considérés comme des éléments essentiels de la protection civile au Canada.

Initiatives du Plan vert ayant une incidence sur le programme fédéral de protection civile

L'une des plus importantes initiatives gouvernementales dans le domaine de la protection civile au cours de la dernière année a été le lancement du Plan vert. Trois des nombreux volets du Plan annoncés jusqu'à maintenant, qui ont trait aux situations d'urgence où il y a pollution du milieu marin, à celles où il y a pollution sur terre, en eau douce ou dans l'atmosphère, ainsi qu'à la prévision et aux avertissements de catastrophes naturelles, influent sensiblement sur l'amélioration de la capacité nationale d'intervention lors de ces types de catastrophes écologiques.

Situations d'urgence où il y a pollution du milieu marin

Transport Canada (la Garde côtière canadienne), Environnement Canada et Pêches et Océans Canada participent à la Stratégie d'intervention d'urgence en milieu marin. Le programme dispose d'un budget de 100 millions de dollars échelonné sur une période de six ans, dont 60 millions de dollars sont réservés au renforcement des moyens et des plans d'intervention d'urgence. L'initiative est axée sur la sécurité des navires-citernes et la capacité d'intervention lors de déversements marins, ce qui devrait aider à prévenir les déversements de pétrole et de produits chimiques dans les eaux canadiennes, à améliorer l'état de préparation et la capacité d'intervention dans les situations d'urgence où il y a déversement en mer et à susciter l'adoption de politiques et de lois qui renforceront la sécurité maritime.

La prévention des incidents graves de pollution du milieu marin sera renforcée par une inspection accrue des navires étrangers croisant dans les eaux canadiennes, la surveillance aérienne des eaux limitrophes, l'adoption de normes de conception et de modalités d'inspection plus rigoureuses dans le but d'accroître la sécurité des chalands, ainsi que l'emploi de systèmes de gestion du trafic maritime et de navigation plus perfectionnés, y compris des systèmes de cartographie électronique.

L'état de préparation aux situations d'urgence où il y a pollution du milieu marin sera amélioré en renforçant la capacité d'intervention nationale et régionale dans les cas de déversement en mer, l'ajout de matériel de nettoyage dans les dépôts régionaux et la formation d'équipes d'intervention entraînées à travers le Canada. En outre, des bases de données seront constituées pour décrire les régions côtières et intérieures fragiles et un dispositif de télédétection aéroporté sera mis en place pour la localisation et la surveillance des déversements de pétrole et de produits chimiques dans toutes les eaux canadiennes.

La capacité d'intervention du Canada lors de déversements polluants repose sur un partenariat entre le gouvernement et l'industrie et sur des normes établies visant la formation et la capacité d'intervention de l'industrie lors de déversements pétroliers. En outre, on accentuera les recherches sur les moyens d'intervention lors de déversements de produits chimiques et les conséquences de ces déversements, la protection des oiseaux aquatiques, la restauration des habitats, le nettoyage du littoral, la télédétection, l'élimination des déchets, les moyens de contenir les déversements pétroliers au large des côtes, ainsi que la récupération et l'utilisation des agents de traitement employés lors des déversements.

À titre de preuve supplémentaire de l'engagement du Canada à prendre des mesures préventives avant que les besoins ne surgissent, la Garde côtière canadienne, avec l'appui d'Environnement Canada et de Pêches et Océans Canada, est à mettre en oeuvre de nombreuses améliorations touchant ses pratiques et modalités actuelles de prévention des déversements pétroliers et d'intervention lors de ces incidents. Plus précisément, les initiatives suivantes ont été prises au cours des 12 derniers mois :

- Révision du Plan d'urgence nationale en cas de pollution maritime pour tenir compte des changements apportés à la structure fédérale en matière de protection civile, qui doit être complétée durant la première moitié de 1992.

- Élaboration des exigences applicables aux plans de mesures d'urgence à bord des navires dans l'éventualité d'un déversement de pétrole.

- Révision des dispositions convenues avec les États-Unis pour l'intervention dans les cas de déversements transfrontaliers en milieu marin.

Pour souligner l'engagement du Canada à protéger l'environnement marin, les amendes et peines imposées lors d'une infraction à la *Loi sur la marine marchande du Canada* ou à la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques* seront rendues plus sévères. De même, un nouveau règlement sur la sécurité du transport maritime sera appliqué et le Canada appuiera les conventions internationales de lutte à la pollution pétrolière.

Situations d'urgence où il y a pollution sur terre, en eau douce ou dans l'atmosphère

Un Programme de prévention et d'intervention dans les situations où il y a déversement de matières dangereuses, doté d'un budget de 25 millions de dollars, permettra d'améliorer la capacité d'intervention du Canada lors de déversements de pétrole et de produits chimiques sur terre et dans les rivières et lacs, ainsi que dans les situations où il y a rejet accidentel de substances toxiques dans l'atmosphère.

Le gouvernement fédéral, de concert avec les gouvernements provinciaux et les associations industrielles, établira un inventaire national des moyens de prévention et d'intervention dans les cas de déversement, ainsi que des installations qui pourraient être la cause de sérieux accidents industriels au Canada. Une bonne partie de cet effort se déroule sous les auspices du Conseil canadien des accidents industriels majeurs (CCAIM) qui dispose de groupes de

travail pour aborder les questions importantes dans ce domaine ainsi que d'un système de distribution permettant de diffuser largement les résultats des travaux de ces groupes.

Environnement Canada est engagé dans l'étape finale de négociations avec les États-Unis au sujet d'un plan d'urgence conjoint pour la pollution intérieure qui couvrirait les déversements sur terre ou dans les rivières et lacs limitrophes (à l'exclusion des Grands Lacs, déjà visés par les plans de la Garde côtière). En outre, les plans actuels d'intervention dans les situations d'urgence environnementale seront examinés et renforcés et l'on améliorera la formation du personnel provenant des divers organismes.

Le nombre d'équipes d'intervention dans les régions sera accru et leur formation ainsi que leur matériel seront améliorés. Afin d'accroître la capacité des équipes régionales, une équipe d'intervention spécialisée et disposant du matériel nécessaire sera constituée et pourra être déployée partout au Canada d'ici à 1994.

Prédiction des dangers naturels et avertissement

En décembre 1991, une initiative de 40 millions de dollars a été annoncée par Environnement Canada en vue d'améliorer la capacité de prévision des dangers naturels et d'offrir un service de détection et d'alerte plus rapide.

Afin d'améliorer la prévision et la détection des fortes tempêtes, des systèmes de radar Doppler seront installés dans le sud de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Ontario. Ces nouvelles installations viendront compléter les systèmes de radar déjà en place à Edmonton, Toronto et Montréal. La recherche se poursuivra sur les causes des mauvaises conditions climatiques et l'application des systèmes de radar à l'amélioration des techniques de prévision. En outre, les systèmes de diffusion des alertes météorologiques seront améliorés. Plus précisément le réseau radio-météo Canada sera étendu et modernisé, tout comme les bureaux des services de météorologie. La technologie radionumérique et un système de télédiffusion des messages d'urgence seront mis en place pour diffuser des alertes lors de conditions climatiques dangereuses ou d'autres risques environnementaux.

Un modèle informatique visant à améliorer la capacité de prévoir le mouvement des nuages de cendres volcaniques, des importantes émissions de gaz toxiques et des retombées de particules radioactives sera aussi perfectionné. La capacité du super-ordinateur présentement utilisé à Environnement Canada sera accrue pour permettre d'appliquer ce modèle et d'autres modèles nouveaux à la prévision de la dispersion de ces nuages.

En collaboration avec les autorités provinciales et municipales, des systèmes de prévision et de pré-alerte des inondations seront mis au point ou améliorés afin de renforcer les dispositifs de surveillance et de prévision des inondations dans les régions à risque. De même, le service de prévision et de détection des icebergs sera amélioré afin d'accroître la sécurité des Canadiens engagés dans des activités telles que la pêche, le transport maritime et l'exploration au large des côtes.

Planification de la reprise des activités

La planification de la reprise des activités est un concept relativement nouveau qui vise le maintien ou la restauration rapide des opérations essentielles d'une organisation ou d'un ministère gouvernemental en cas de catastrophe. Cet aspect de la planification d'urgence est devenu plus évident dans le secteur privé où une interruption des opérations pour une période aussi brève qu'une journée peut causer des pertes au niveau des parts de marché et des bénéfices et provoquer la faillite. Pour certains ministères, notamment ceux sur lesquels dépendent les citoyens qui reçoivent des chèques ou des services, l'importance de réduire au minimum les interruptions majeures de service est cruciale.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor a reconnu les avantages de la planification de la reprise des activités pour les gestionnaires du gouvernement fédéral et a formé un groupe pour étudier cette idée et déterminer comment elle pourrait s'appliquer dans le secteur public. Ce groupe, où sont représentés plusieurs ministères dont Protection civile Canada, a produit un manuel où l'on définit les normes de planification de la reprise des activités dans les ministères fédéraux et présente une méthode d'application de cette technique. Ce manuel a été publié et distribué en février 1992.

Dans les ministères et organismes qui offrent un service direct et essentiel au public canadien, il est particulièrement souhaitable que le service subisse le minimum d'interruption. Si une urgence imprévue rend la prestation du service impossible, son rétablissement devient une priorité. Le fait de disposer de plans qui permettent de rétablir rapidement les services importants pour le public, quelle que soit la nature de l'urgence, est une initiative jugée nécessaire pour les gestionnaires des programmes fédéraux.

On diffuse présentement des renseignements sur la planification de la reprise des activités à l'intention des gestionnaires de programmes fédéraux de tous les ministères et organismes; il est aussi prévu que des modules de cours seront élaborés et offerts à tous les gestionnaires fédéraux.

Exercices

Les exercices sont un élément vital du processus de planification des mesures d'urgence.

L'article 7 de la *Loi sur la protection civile* exige que chaque ministre responsable de l'élaboration d'un plan d'urgence civil veille à offrir de la formation et à tenir des exercices en rapport avec ce plan.

L'un des axiomes de la protection civile est qu'un plan d'urgence qui n'a jamais été mis à l'épreuve ne vaut à peu près rien. Ce n'est qu'en mettant un plan à l'essai et en évaluant ses résultats que les planificateurs pourront voir si ce qu'ils proposent sur papier peut fonctionner en pratique.

L'année 1991 a été fort chargée pour les responsables des exercices d'urgence dans les ministères fédéraux. Le suivi de CANATEX 90, qui s'est déroulé en 1990, a engendré un travail considérable. Il est encourageant de noter que des progrès sensibles ont été faits pour corriger les lacunes mises en évidence lors de cet important exercice national.

Encouragé par le succès de CANATEX 90, PCC a commencé à tenir des consultations sur la préparation d'un deuxième exercice dans cette série : une mise à l'épreuve du *Plan national de soutien en cas de tremblement de terre*, en 1994. Un premier concept a été élaboré et discuté avec les membres du Comité interministériel de coordination des exercices et les fonctionnaires responsables du programme provincial des mesures d'urgence de la Colombie-Britannique.

PCC a coordonné et dirigé la participation canadienne au Global War Game, qui se tient annuellement au Collège de la défense navale des États-Unis à Newport, au Rhode Island. Même s'il a un titre belliqueux, cet exercice annuel fournit aux participants l'occasion de faire une évaluation stratégique réaliste de divers événements qui pourraient survenir dans le monde. La valeur de l'exercice est rehaussée par le calibre des participants. La délégation canadienne comprend maintenant des représentants de huit ministères, allant jusqu'au niveau de sous-ministre adjoint.

La réunion annuelle du groupe de travail canado-américain sur les exercices s'est tenue à Washington, en octobre. Cette rencontre fournit aux responsables de la planification des exercices des deux côtés de la frontière l'occasion d'échanger des renseignements et d'arrêter les modalités de la participation aux exercices futurs. Au cours de la dernière année, les Canadiens

ont été présents lors de la tenue de deux importants exercices portant sur des tremblements de terre aux États-Unis.

Les agents responsables des exercices à PCC ont aidé le ministère du Solliciteur général à tenir une série d'exercices des plans de contre-terrorisme. Les plans de l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie et ceux du Système d'éradication des maladies animales d'origine étrangère, qui relèvent respectivement d'Énergie, Mines et Ressources Canada et d'Agriculture Canada, ont été complétés et sont périodiquement mis à l'essai et évalués.

En réponse à une demande du directeur régional de PCC pour la Saskatchewan, les responsables de la planification des exercices à l'administration centrale ont participé à l'élaboration et à la tenue d'un exercice restreint visant à évaluer l'état de préparation des bureaux régionaux fédéraux de la Saskatchewan dans l'éventualité où ils devraient réagir à une situation d'urgence.

À la demande d'Élections Canada, PCC a accepté de participer à l'élaboration d'un exercice visant à simuler la tenue d'une élection fédérale et à évaluer les plans et modalités actuels.

Guide du gouvernement pour les situations d'urgence

Aussi bien l'exercice CANATEX 90 que l'expérience de la Guerre du Golfe persique ont fait ressortir les lacunes du *Guide du gouvernement pour les situations d'urgence*. De nombreux ministères, sous la direction de PCC, ont entrepris de réviser ce manuel pour en élargir la portée et en faire un guide d'intervention plus utile qui servirait d'aide-mémoire pour les ministres dans l'éventualité d'une crise nationale. Le *Guide du gouvernement pour les situations d'urgence* servirait aussi de base à l'élaboration, par les ministères, de leur propre manuel détaillé pour les situations d'urgence.

Le même groupe a également travaillé à la rationalisation du Système canadien d'alerte civile en vue d'en faire un système plus souple qui servirait de grille de vérification des mesures pouvant être prises par les ministères en situation de crise.

Des versions révisées du *Guide du gouvernement pour les situations d'urgence* et de la liste canadienne d'alerte civile ont été distribuées pour fins de commentaires.

Autres documents de planification

Deux documents d'orientation en matière de planification d'urgence produits par PCC se sont révélés utiles pour les responsables de la planification au palier fédéral :

- Le *Guide de planification d'urgence des ministères fédéraux* traite des responsabilités générales des ministres dans le cadre de la *Loi sur la protection civile*, et

- Les *Lignes directrices sur les mesures d'intervention en cas de crise nationale* ont été élaborées de concert avec de nombreux ministères fédéraux et gouvernements provinciaux. Cette publication propose une approche à la préparation et à l'intervention dans les situations d'urgence nationale -- une approche fondée sur une utilisation optimale et coopérative des ressources au Canada, qu'il s'agisse de celles du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires, ou du secteur privé. Le cadre proposé par ce document vise à établir des lignes directrices et des hypothèses communes pour tous les principaux intervenants dans l'élaboration de dispositions nationales coordonnées en ce qui a trait aux quatre types de situations d'urgence nationale décrites dans la *Loi sur les mesures d'urgence*.

En vertu de la *Loi sur la protection civile*, PCC a la responsabilité de définir les modalités tandis que des consultations fédérales-provinciales peuvent se tenir en vue d'invoquer les pouvoirs fédéraux d'urgence en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence* ou une autre législation fédérale. Des documents touchant aux aspects juridiques et politiques de ces questions ont été préparés par PCC en consultation avec le ministère de la Justice, le Bureau du Conseil privé, de nombreux autres ministères et les gouvernements des provinces et des territoires en vue de la tenue des consultations nécessaires. À la suite de ces consultations, les hauts fonctionnaires provinciaux et territoriaux participant à la Conférence fédérale-provinciale de février 1992 ont approuvé un ensemble de lignes directrices qui devraient être suivies en matière de consultation dans l'éventualité d'une situation d'urgence nationale.

Suite aux leçons apprises, les principes sous-jacents aux structures et mécanismes de gestion de crise applicables aux situations d'urgence nationale doivent être étudiés, discutés et négociés de façon plus approfondie avec tous les intéressés des secteurs public et privé.

IV. COOPÉRATION FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE

Le système national de planification des mesures d'urgence et d'intervention repose sur l'établissement de rapports de coopération entre l'administration fédérale, les provinces et territoires et, par leur entremise, les administrations locales. Cela explique que PCC s'efforce d'entretenir des liens de travail étroits avec tous les intervenants et de préconiser une conception commune de la planification.

Consultations fédérales-provinciales-territoriales

Pour encourager la consultation entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires en matière de protection civile, des rencontres des ministres responsables de la protection civile et de hauts fonctionnaires sont organisées régulièrement. Ces rencontres fournissent des occasions d'échange d'idées, au sommet, sur des questions de politique, de planification et d'opérations d'intérêt commun.

Protocoles d'entente

Pour définir une base de coopération qui couvre l'éventail complet des situations d'urgence auxquelles le Canada pourrait avoir à faire face, l'administration fédérale a négocié des protocoles d'entente sur la protection civile avec les provinces et les territoires. Jusqu'à maintenant, des ententes ont été conclues avec les deux territoires et huit des dix provinces.

Rôle des bureaux régionaux de PCC

Du point de vue fédéral, le succès de la coopération tient à la présence sur le terrain de responsables fédéraux qui collaborent étroitement avec les représentants des provinces, des territoires et d'autres ministères fédéraux à la coordination des efforts de planification et qui tiennent les autorités fédérales au courant des besoins de leur région.

PCC a un bureau régional dans chacune des capitales provinciales; deux directeurs régionaux, celui de la Colombie-Britannique et celui de l'Alberta, s'occupent respectivement du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, tandis qu'un troisième, basé en Nouvelle-Écosse, dessert aussi l'Île-du-Prince-Édouard. Les directeurs régionaux participent à l'administration des programmes fédéraux de planification des mesures d'urgence, ils encouragent la participation des provinces et des territoires à des entreprises communes et veillent à ce que les projets fédéraux dans le domaine de la planification des mesures d'urgence cadrent avec ceux des provinces et des territoires.

Ces directeurs régionaux agissent en outre comme interlocuteurs fédéraux uniques pour toutes les questions touchant la protection civile. Le personnel régional de PCC occupe non seulement une place stratégique dans le réseau national d'échange de renseignements, oeuvrant à la promotion de la protection civile à l'intérieur de la région, mais il assume aussi une importante fonction de liaison entre les régions et le reste du pays.

En 1991-1992, les directeurs régionaux de PCC ont participé à une foule d'activités; ils ont notamment dirigé et appuyé des programmes de formation, des travaux de planification et des exercices, et coordonné l'aide fédérale aux administrations provinciales et locales qui ont dû faire face à des situations d'urgence. Voici quelques exemples des travaux auxquels ils ont participé au cours de la dernière année :

- planifier la lutte aux maladies animales d'origine étrangère dans les Prairies; planifier des exercices et l'intervention lors d'accidents nucléaires en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick; et voir au transport de matières dangereuses dans les provinces de l'Atlantique;

- coordonner et évaluer un exercice qui s'est déroulé au parc national de Gros Morne, à Terre-Neuve, et faire la promotion subséquente de l'élaboration d'un plan d'urgence détaillé pour le parc;

- aider à l'évaluation de l'intervention en situation d'urgence dans de nombreux aéroports;

- participer à des exercices de contre-terrorisme menés par le Solliciteur général du Canada;

- aider à la planification et à la tenue d'un important exercice à bord d'un navire, à Lewisporte, Terre-Neuve, visant à vérifier les plans d'urgence de plusieurs ministères fédéraux, de l'organisation provinciale des mesures d'urgence et d'organismes municipaux;

- aider à la promotion de l'établissement d'une association civile de recherche et de sauvetage aériens en Saskatchewan;

- participer à des présentations sur la protection civile dans les universités et collèges;

- aider à l'organisation de cérémonies de présentation de chèques d'aide financière remis aux autorités provinciales;

- servir de catalyseur pour amener divers paliers de gouvernement à discuter conjointement de planification des mesures à prendre lors d'incidents nucléaires, y compris des plans de visite des navires propulsés à l'énergie nucléaire;

- sensibiliser les bandes indiennes à travers le Canada à la protection civile et à la formation (des modalités sont déjà en place en Alberta et au Manitoba pour former les responsables de la protection civile dans les collectivités indiennes et les aider à élaborer des plans d'urgence pour leurs groupes respectifs);

- faire la promotion de la planification fédérale-provinciale-territoriale en vue de l'adoption de dispositions nationales d'urgence;

- aider à la conclusion d'une lettre d'entente entre le Service de l'environnement atmosphérique, l'Organisation des mesures d'urgence de la Saskatchewan et Protection civile Canada au sujet de l'utilisation des services radio-météo SEA en Saskatchewan pour la retransmission de bulletins d'urgence;

- agir à titre de porte-parole régional pour Protection civile Canada;

- collaborer avec la Colombie-Britannique à la production d'une publication intitulée : *Préparez-vous maintenant à affronter un séisme en Colombie-Britannique* qui doit être distribuée dans l'ensemble de la province;

- publier un nouveau guide d'urgence, intitulé : *Procédures de remise à l'égard des marchandises devant être utilisées dans les cas d'urgence*, visant à faciliter le dédouanement rapide des articles requis lors d'une situation d'urgence.

Programme conjoint de protection civile

Avec environ 6,6 millions de dollars par année, soit 0,25 $ par habitant, le Programme conjoint de protection civile absorbe 33,9 p. 100 du budget annuel de PCC et permet à l'administration fédérale de contribuer, en collaboration avec les provinces et les territoires, à des projets des provinces, des territoires et des municipalités visant à améliorer la capacité du pays à intervenir dans les situations d'urgence.

Les projets soumis par les organismes provinciaux et territoriaux responsables des mesures d'urgence sont évalués par les directeurs régionaux et les cadres supérieurs de PCC en fonction de critères bien définis. La contribution financière de l'administration fédérale est négociée séparément pour chaque projet approuvé; les fonds sont versés une fois que les conditions préalablement convenues ont été remplies et que le projet est complété.

En 1990-1991, le gouvernement fédéral a ainsi versé 6 259 921,85 $. Dès décembre 1991, les crédits de l'exercice 1991-1992 étaient entièrement engagés et l'on avait déjà reçu des propositions pour l'exercice suivant.

Comme dans le passé, les projets subventionnés portaient principalement sur l'élaboration et l'évaluation de plans d'urgence, la formation ainsi que l'achat de matériel de communication et d'intervention d'urgence.

La liste des projets approuvés dans le cadre du Programme conjoint de protection civile en 1991-1992 est présentée à l'annexe A.

Accords d'aide financière en cas de catastrophe

Protection civile Canada gère, au nom du gouvernement du Canada, les Accords d'aide financière en cas de catastrophe.

Le programme vise à aider les gouvernements des provinces et des territoires éprouvés par une catastrophe dont les conséquences financières dépassent les moyens dont ils pourraient raisonnablement disposer.

En vertu de ces accords, l'administration fédérale fournit, à la demande de la province ou du territoire, une aide financière calculée selon une formule basée sur la population de la province ou du territoire (voir l'annexe B). En règle générale, les paiements servent à remettre en état les ouvrages publics et à faciliter la restauration des biens essentiels des particuliers, des exploitants agricoles et des petites entreprises.

En vertu de la formule actuelle, les coûts sont partagés quand les dépenses admissibles d'une province qui sont occasionnées par une catastrophe dépassent un montant équivalant à 1 $ par habitant de la province ou du territoire. Lorsque les dépenses excèdent ce niveau, le montant de l'aide fédérale qui peut être consentie à la province augmente progressivement, comme on peut le voir à l'annexe B.

Au cours de l'exercice 1991-1992, l'administration fédérale a versé environ 8,2 millions de dollars pour des catastrophes survenues au cours d'années antérieures. Le Québec a reçu un paiement provisoire de 5,8 millions de dollars pour l'incendie des BPC survenu en 1988 à Saint-Basile-le-Grand. La Colombie-Britannique a aussi reçu un paiement provisoire de 2,4 millions de dollars pour les dommages causés par des inondations en mai 1990. Avec ces contributions, le montant versé par le gouvernement du Canada au titre de l'aide accordée à la suite d'une catastrophe s'élève à plus de 165 millions de dollars depuis 1970.

Indemnisation des travailleurs

PCC a poursuivi la renégociation des ententes d'indemnisation des travailleurs qu'elle avait conclues avec les provinces et les territoires dans les années 60. Jusqu'ici, huit provinces et les deux territoires ont signé des accords, les Territoires du Nord-Ouest ayant conclu une entente en 1991.

Ces ententes visent à encourager la participation de bénévoles aux interventions d'urgence et à partager les coûts d'indemnisation des bénévoles qui sont blessés dans l'exercice de leurs fonctions ou pendant leur formation; elles prévoient également une indemnisation des héritiers des bénévoles décédés en service. L'administration fédérale rembourse 75 p. 100 des sommes versées par les commissions provinciales d'indemnisation des accidents du travail aux bénévoles inscrits ayant subi des blessures, ou à leurs héritiers.

La protection civile dans les collectivités autochtones

Affaires indiennes et du Nord Canada assume la responsabilité principale pour la protection civile sur les réserves indiennes. Au cours de la dernière année, plusieurs mesures ont été prises afin d'améliorer le niveau de préparation aux situations d'urgence. Plus précisément, Affaires indiennes et du Nord Canada a conclu des accords avec certaines provinces dans le but de fournir des services spéciaux de liaison et d'information aux réserves, d'assurer la formation des membres des bandes en matière de protection civile et d'intervention, d'élaborer des plans et des mesures d'urgence et de fournir de l'aide en intervenant dans les

situations d'urgence. En outre, de nouveaux accords de contribution et le renouvellement de certains accords déjà en place sont en voie de négociation avec les provinces et des conseils de bandes et de tribus. Les directeurs régionaux de Protection civile Canada ont collaboré avec le personnel régional d'Affaires indiennes et du Nord Canada pour faire avancer ces négociations. Santé et Bien-être social Canada met des ressources à la disposition des conseils de bandes et de tribus pour les aider à élaborer des plans d'urgence et à former les membres de la communauté en vue (et comme condition) du transfert des services de santé. Jusqu'à maintenant, environ 40 p. 100 des réserves ont participé à cette initiative.

Parce que les collectivités autochtones sont souvent établies dans des régions éloignées, la protection civile et les services d'intervention n'y sont pas toujours aussi développés que dans les collectivités plus peuplées du sud. Quelques provinces et territoires ont amorcé des programmes visant à renforcer les mesures de protection civile dans ces collectivités en engageant du personnel de protection civile spécialisé, en donnant une formation spécifiquement conçue à cette fin et en négociant des protocoles d'entente avec les localités voisines pour la prestation de services d'intervention d'urgence. En outre, une partie de l'aide spéciale provinciale-territoriale est issue des accords de contribution conclus entre le ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord et les provinces et territoires.

Les directeurs régionaux de Protection civile Canada sont intervenus activement pour appuyer ces activités provinciales et territoriales et fournir des conseils dans ce domaine.

Conseil canadien des accidents industriels majeurs

PCC demeure un partisan enthousiaste du Conseil canadien des accidents industriels majeurs (CCAIM). Au printemps de 1991, cette organisation s'est constituée en société en vertu de lettres patentes et, à l'automne, son titre a été modifié pour qu'elle soit dorénavant identifiée en tant que conseil. Le Conseil continue à faire la promotion de l'excellence dans le domaine de la prévention, de la protection civile et de l'intervention lors d'accidents industriels graves qui mettent en cause des matières dangereuses.

À la fin de mai 1991, le CCAIM a organisé et parrainé une conférence portant sur le thème de l'intervention technologique lors d'accidents mettant en cause des matières dangereuses. Connue sous le sigle "ER91", cette rencontre de trois jours, qui s'est tenue à Calgary, a fourni une excellente occasion à un groupe impressionnant de conférenciers de présenter des documents sur une vaste gamme de sujets ayant trait à l'intervention technique. Parmi ces conférenciers, plusieurs venaient des États-Unis, d'Europe, de l'Extrême-Orient et de l'Amérique du Sud.

Des plans sont en préparation en vue de la tenue d'une conférence ER93 à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick.

Cette année, la réunion annuelle du CCAIM s'est tenue à Ottawa. Un nombre sans cesse croissant de représentants des secteurs privés et publics y ont participé. Des groupes d'étude ont présenté leurs rapports et. dans des ateliers de travail, on a discuté de ce qui a été fait et de ce qui reste à accomplir.

PCC continue d'être un participant actif au sein du CCAIM en étant représenté au Conseil d'administration et dans les groupes d'étude.

Ce forum unique, parrainé et financé par divers groupes intéressés du secteur public et du secteur privé, joue un rôle de chef de file pour réunir divers groupes en vue d'aborder diverses questions de façon constructive.

V. COOPÉRATION INTERNATIONALE

Le Canada coopère avec ses voisins et ses alliés pour faire face aux conséquences des situations d'urgence. Il arrive donc souvent que les activités en matière de protection civile débordent du cadre strictement national. Protection civile Canada coordonne la participation du Canada aux activités de planification des mesures d'urgence civile des pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et entretient des relations de travail étroites avec les États-Unis; le Canada a signé avec son voisin l'Accord Canada-États-Unis sur la planification des mesures d'urgence, en 1986. Ainsi que le prévoit l'Accord, une rencontre annuelle permet aux signataires d'examiner des questions d'intérêt commun et de faire le bilan des activités des groupes de travail permanents dans le domaine des transports, des services de santé, des communications et des exercices. Protection civile Canada et son pendant américain, la Federal Emergency Management Agency (FEMA), sont tour à tour l'hôte de la réunion.

En juin 1991, la cinquième rencontre du groupe consultatif Canada – États-Unis a eu lieu à Portsmouth, au New Hampshire. C'était la première fois qu'une telle réunion se tenait à l'extérieur de l'une des capitales nationales. Cette initiative visait à reconnaître le rôle vital joué par les régions dans le cadre de l'accord bilatéral. Outre le fait qu'il y avait pour la première fois une représentation régionale, le Comité a approuvé la création d'un groupe de travail bilatéral de protection civile dans le domaine agro-alimentaire et un groupe de travail conjoint sur la sécurité nucléaire. Ces nouveaux organismes viennent renforcer les liens de collaboration dynamique déjà établis dans les domaines des transports, des télécommunications, des services de santé et des exercices.

Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles

Protection civile Canada assure la co-présidence du Comité fédéral interministériel de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles. Le Comité a reçu le mandat d'encourager et de coordonner la participation des ministères fédéraux à la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles.

Adhésion à l'OTAN

Les comités de l'OTAN comprennent le Haut comité des plans d'urgence dans le domaine civil (HCPUDC), qui fait directement rapport au Conseil de l'OTAN pour les questions de politique, et huit comités de soutien qui ont la responsabilité d'autant de domaines de planification. Ceux-ci ont trait au transport maritime, à l'aviation civile, à l'alimentation et l'agriculture, aux ressources pétrolières, à l'industrie civile, aux communications, au transport terrestre interne et à la défense civile.

PCC a un représentant permanent à la délégation canadienne du quartier général de l'OTAN, à Bruxelles; sa tâche consiste à demeurer en contact avec les pays membres et à conseiller l'ambassadeur sur les questions ayant trait à la protection civile. L'administrateur général de PCC représente le Canada aux séances plénières du Haut comité des plans d'urgence dans le domaine civil, et un haut fonctionnaire du bureau principal représente PCC auprès du Comité de la défense civile. Des responsables de la planification des mesures d'urgence d'autres ministères représentent le Canada auprès d'autres comités, PCC assurant la coordination de leur participation pour assurer la cohésion de la politique gouvernementale.

La dernière année a été marquée par les événements précipités et dramatiques qui ont eu lieu dans l'ancienne Union soviétique et dans les états d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, ainsi que par les efforts de l'OTAN en vue de s'adapter à ces changements et de redéfinir son rôle dans le nouveau contexte stratégique.

Dans le cadre de l'exercice de redéfinition qui s'est déroulé dans l'ensemble de l'Alliance, le Haut comité des plans d'urgence dans le domaine civil a réévalué son rôle, sa structure de planification et ses modalités de gestion de crise. Le Canada a joué un rôle clé dans ce processus et, à l'initiative du Canada, deux rencontres extraordinaires du HCPUDC ont eu lieu, en séance plénière, dans le but de préciser le rôle du Comité au sein de la nouvelle Alliance.

VI. ÉDUCATION ET FORMATION

Le Collège de la protection civile du Canada, établi à Arnprior, en Ontario, a formé au cours de la période visée 2 673 responsables municipaux, provinciaux et fédéraux dans le domaine de la protection civile et des techniques d'intervention, dans le cadre d'une centaine de séances.

Outre les cours parrainés par PCC qui y sont offerts, le Collège accueille et organise des colloques et d'ateliers spéciaux pour d'autres ministères fédéraux. Au cours de la dernière année, on y a tenu de tels événements pour Agriculture Canada, Ports Canada, Emploi et Immigration, Santé et Bien-être, ainsi que le ministère de la Défense nationale et le Solliciteur général du Canada.

Le Collège a continué à offrir un soutien spécial au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest durant le dernier exercice. En août 1991, des instructeurs du Collège se sont rendus à Tuktoyaktuk pour présenter, à un groupe d'Indiens et d'Inuit, le cours spécial à l'intention des maires et des élus municipaux.

Le groupe de travail permanent du conseil fédéral-provincial sur la formation a poursuivi son travail en vue d'élaborer une norme repère pour les cours offerts au Collège. Au cours de l'année, ils ont terminé leur examen du programme de formation de base offert -- Plans et opérations -- et leurs recommandations ont été intégrées à la documentation et au matériel servant à la présentation du cours. Le prochain cours, qui est présentement à l'étude, porte sur l'élaboration des exercices.

Suite aux recommandations faites par le groupe de travail permanent du conseil fédéral-provincial sur la formation, le Collège a présenté son premier cours «Plans et opérations» à l'intention des formateurs. Les participants étaient des représentants des provinces qui seront responsables de la présentation du cours «Plans et opérations» dans leur province, réduisant ainsi les coûts et permettant la formation d'un plus grand nombre d'étudiants à travers le pays.

Le personnel du Collège a consacré beaucoup d'effort à adapter la documentation et les exposés de cours en langue française. Tous les cours offerts par le Collège sont maintenant identiques dans les deux langues officielles.

Des discussions ont été engagées avec des représentants du ministère des Affaires indiennes et du Nord afin d'élaborer des cours de protection civile pour les réserves indiennes. En raison de l'éloignement de nombreuses réserves et des risques de catastrophes naturelles telles que les incendies de forêt, la formation en matière de protection civile pour les dirigeants des collectivités autochtones est jugée prioritaire.

Le 12 juin 1991, le Collège a eu l'honneur d'accueillir Son Excellence, le très honorable Ramon Hnatyshyn, Gouverneur général du Canada. Son Excellence a été impressionné par l'étendue de la formation offerte au Collège et a eu l'occasion de rencontrer des participants venant de partout au Canada. Il a été enchanté d'apprendre que «Collegeville», la ville imaginaire utilisée par le Collège pour fins d'enseignement, a pour modèle sa ville natale, Saskatoon.

La norme d'enseignement et de formation appliquée au Collège continue d'être reconnue à l'échelle internationale. Des demandes de renseignements et de documentation ont été reçues de divers pays qui sont en voie d'élaborer leurs propres programmes. Des représentants étrangers ont visité le Collège durant l'année, y compris les responsables de la protection civile de l'Australie, du Japon, de la Nouvelle-Zélande et des États-Unis.

Un certain nombre de ministères ont entrepris des programmes de formation en matière de protection civile, notamment Agriculture Canada, Emploi et Immigration, Santé et Bien-être social et Transports Canada.

Agriculture Canada a tenu six ateliers au cours du dernier exercice financier pour le personnel de ses bureaux régionaux à travers le pays; Emploi et Immigration Canada a offert une série d'ateliers dans ses bureaux régionaux ainsi qu'au Collège de la protection civile du Canada, à Arnprior; Santé et Bien-être social Canada a parrainé une conférence sur les soins de santé d'urgence à l'intention des autorités fédérales et provinciales, laquelle a été couronnée de succès; Transports Canada (Marine) a présenté une série d'ateliers à Cornwall, en Ontario.

VII. INFORMATION PUBLIQUE

L'un des aspects importants du mandat de Protection civile Canada est de s'assurer que les Canadiens sont informés de la nature et des conséquences des situations d'urgence auxquelles ils peuvent être exposés, des moyens à prendre pour les prévenir ou en atténuer les effets et des plans d'intervention de l'administration fédérale.

Au cours de 1991-1992, une enquête a été faite afin de déterminer l'état des connaissances et les attitudes à l'égard de la protection civile parmi les Canadiens. Les résultats ont été encourageants et indiquent que le programme d'information publique a un effet positif : les Canadiens sont généralement très favorables à la protection civile. Quatre-vingt-six pour cent sont intéressés à recevoir des renseignements au sujet de la protection civile ou de la planification des mesures d'urgence en cas de catastrophe, tandis qu'un nombre considérable de personnes savent ce qu'elles doivent faire et ce qu'elles doivent garder à la portée de la main en cas d'urgence.

Pour que les ministères puissent s'acquitter des responsabilités législatives qui leur incombent en matière de planification des mesures d'urgence dans leur sphère de compétence, Protection civile Canada collabore avec le personnel enseignant du Centre canadien de gestion pour élaborer et mettre à l'essai un cours sur la protection civile et la gestion de crise. Ce cours devrait contribuer à sensibiliser les hauts fonctionnaires à l'exigence juridique liée à la nécessité de planifier et de gérer efficacement les situations de crise.

En 1991-1992, dans une autre initiative visant à rejoindre des auditoires plus vastes et influents, PCC a préparé une série de modules de discours, accompagnés de diapositives, à l'intention des parlementaires. Ces modules peuvent être utilisés séparément dans un discours à caractère général ou être regroupé dans le cadre d'un même exposé. Ces modules peuvent aussi être insérés dans les bulletins envoyés par les parlementaires à leurs commettants.

La *Revue de la protection civile*, une publication trimestrielle ayant un tirage d'environ 17 000 copies qui vise à servir de centre de diffusion pour les questions touchant à la protection civile au Canada et à promouvoir une plus grande sensibilisation au sein de la collectivité, continue d'être généralement

reconnue comme étant la meilleure du genre dans le monde. Des solutions à la fois plus efficaces et économiques de continuer à produire la revue sont présentement à l'étude afin de réduire le fardeau qu'elle impose au Trésor public; on songe notamment à recourir à des contributions sociétales, à permettre la publicité ou à imposer des frais d'abonnement.

Notre campagne de relations publiques proactive continue d'attirer l'attention sur les activités fédérales et de promouvoir une meilleure compréhension du rôle du gouvernement fédéral dans la protection civile et l'intervention dans les situations d'urgence. En outre, comme par les années passées, plusieurs millions de dollars de temps d'antenne gratuit ont été obtenus par le biais de messages d'intérêt public produits pour la télévision. Ceux-ci ont pris la forme de vignettes thématiques où l'on donne des conseils sur les mesures individuelles à prendre pour se préparer à faire face à toute sorte de situations d'urgence.

En 1991-1992, devant la demande accrue d'information de la part du public, PCC a produit de nombreux rapports, manuels et publications d'auto-apprentissage visant divers publics (dont les parlementaires, les fonctionnaires fédéraux, les autochtones, les groupes multiculturels et les personnes atteintes d'un handicap visuel ou auditif). L'organisme a aussi offert les services de conférenciers à des universités, collèges communautaires, groupes d'intérêts, ainsi qu'à son propre collège. En outre, PCC a mené une campagne soigneusement orchestrée qui comportait la distribution d'articles à travers tout le Canada et des suggestions sur la façon de les intégrer dans les médias; celle-ci a eu une couverture sans précédent dans les médias imprimés et électroniques. Une liste informatisée des catastrophes majeures au Canada est mise à jour régulièrement pour fins de recherche et de consultation.

PCC est responsable de la planification des dispositions nationales d'urgence ayant trait à l'information du public qui visent à permettre au gouvernement du Canada de diffuser, en temps opportun et de façon cohérente, des renseignements et des conseils vitaux en situation de crise nationale. La planification, qui avait procédé selon le calendrier établi, au niveau des chefs de la protection civile et des communications aux paliers fédéral et provincial et des gestionnaires des médias nationaux, a été mise à l'essai durant la Guerre du Golfe; le dispositif a alors été partiellement mis en place pour fournir une analyse et des conseils quotidiens en matière de communications aux ministres et aux sous-ministres chargés de gérer l'intervention du Canada durant la crise.

VIII. OPÉRATIONS

Centre de coordination des opérations d'urgence du gouvernement

Le Centre de coordination des opérations d'urgence du gouvernement (CCOUG) joue un rôle clé en signalant les situations d'urgence imminente et en suivant l'évolution des situations d'urgence. À partir du Centre, PCC peut, au besoin, coordonner l'intervention fédérale.

Le personnel du Centre suit les nouvelles et reçoit des rapports de réseaux fédéraux, provinciaux et internationaux de correspondants. Il analyse les renseignements recueillis afin de voir si les autorités fédérales peuvent être appelées à intervenir, soit parce que la situation est manifestement de compétence fédérale, soit en réponse à une demande des autorités provinciales. Le CCOUG se trouve au bureau principal de PCC, au centre-ville d'Ottawa; on y utilise du matériel ultramoderne pour recueillir et communiquer rapidement des renseignements utiles au ministre ainsi qu'aux ministères fédéraux, aux organismes et aux sociétés d'État.

Si l'administration fédérale doit intervenir, le Centre, qui est en activité 24 heures par jour, sept jours par semaine, peut servir de base d'organisation des opérations d'urgence où il est possible de diriger toutes les communications opérationnelles et à partir duquel les responsables de l'organisme peuvent coordonner les mesures d'aide, analyser la situation et réagir à l'évolution des circonstances.

Le Centre est autonome. Il possède ses propres systèmes de télécommunications, d'alimentation en électricité, de chauffage et de ventilation. Au besoin, un ministère fédéral peut, à quelques heures d'avis, retenir les services du CCOUG et l'utiliser comme centre d'organisation de mesures d'urgence ou comme centre de liaison et de coordination. La salle de conférence adjacente au Centre est équipée d'un système de télévision en circuit fermé et elle peut servir aux briefings de presse. Le Centre est avant tout caractérisé par sa souplesse d'utilisation.

Comme au cours des années antérieures, le Centre a suivi et fait rapport

sur les situations touchant au bien-être et à la sécurité du public canadien. Parmi celles qui auraient pu avoir des conséquences pour le gouvernement fédéral, il y a :

- Les inondations printanières dans la Beauce au Québec ainsi que dans le nord et le nord-ouest du Nouveau-Brunswick.

- Les pluies torrentielles qui ont causé le débordement de la rivière Lillooet, en Colombie-Britannique, inondant les localités situées le long de la route Squamish.

- Les feux de forêt sur la Côte Nord et au Saguenay – Lac Saint-Jean au Québec, ainsi qu'au Manitoba et en Ontario, qui ont forcé l'évacuation de plusieurs milliers de personnes durant l'été.

- Une tempête majeure centrée sur la localité de Maskinongé et dans la région des Bois Francs au Québec, qui a occasionné des tornades.

- Des déraillements ferroviaires à St-Lazare, au Manitoba, et à Melbourne, en Ontario, qui ont entraîné des déversements de produits chimiques toxiques.

- Une explosion de gaz naturel à Jarvis, en Ontario, et l'incendie d'un puits de gaz naturel à Caroline, en Alberta.

- Un déversement de pétrole résultant de la collision d'un bateau usine japonais, le Tenyo Maru, et du pétrolier chinois Tuo Hai.

Programme des points névralgiques

Un certain nombre d'usines, d'installations et de services sont essentiels au fonctionnement de notre société. Pour les protéger en cas de crise nationale, PCC administre, par l'intermédiaire du Comité consultatif interministériel des points névralgiques, un programme de désignation et d'accès à l'information sur les installations à protéger.

Il y a trois catégories de points névralgiques. La catégorie I a trait aux points névralgiques qui ont une importance critique pour l'ensemble de la nation. Ils sont peu nombreux et constituent habituellement des installations uniques. En raison du fait que leur sécurité revêt une importance primordiale, le ministère du Solliciteur général est chargé de les protéger en temps de crise.

Les points névralgiques de catégorie II et III peuvent être fédéraux ou provinciaux. Les propriétaires de ces installations ont la responsabilité d'en assurer eux-mêmes la protection.

La liste des points névralgiques fédéraux est placée sous la responsabilité du Comité consultatif sur les points névralgiques. Une liste informatisée des points névralgiques approuvés fournit rapidement accès à des renseignements importants sur chaque point, tel que son emplacement précis, les installations semblables dans la région et les ressources requises pour en assurer la garde en temps de crise.

À l'exception de l'Ontario et du Québec, qui ne participent pas au programme, les provinces et territoires maintiennent leur propre liste de points névralgiques. En collaboration avec le directeur régional de Protection civile Canada, qui préside le Comité provincial des points névralgiques, les listes d'installations névralgiques sont envoyées au Comité consultatif des points névralgiques pour en assurer la coordination et l'inclusion dans la base de données principale et éviter les dédoublements. La distribution des listes fédérales et provinciales est strictement contrôlée.

Les progrès se sont poursuivis à un bon rythme au cours de l'exercice financier 1991-1992.

Programme des dossiers essentiels

Protection civile Canada assure la coordination d'un programme fédéral de désignation et de protection des dossiers essentiels au fonctionnement de l'État pendant et après une crise nationale. Les administrations publiques et les organismes privés du pays sont de plus en plus conscients de la nécessité de prendre des dispositions pour sauvegarder leurs dossiers essentiels dans l'éventualité où la poursuite de leurs activités serait menacée.

En période de restrictions budgétaires, les gestionnaires supérieurs des ministères devront faire preuve d'initiative pour s'assurer que chaque ministère s'acquitte des responsabilités confiées à son ministre en matière de protection civile.

Continuité du gouvernement

Aux termes de la *Loi sur la protection civile*, il revient à Protection civile Canada de prendre des dispositions pour garantir la continuité du gouvernement dans les situations d'urgence. Vers la fin des années 50, à l'époque de la Guerre froide, les autorités canadiennes ont institué un programme de continuité du

gouvernement afin de garantir le maintien du gouvernement élu, en cas d'attaque nucléaire de l'Amérique du Nord. À cette fin, on a construit un réseau de sièges de gouvernement d'urgence reliés à des installations de soutien régionales et locales. En 1968, le programme a été mis en veilleuse. Il fait à l'heure actuelle l'objet d'un examen qui devrait permettre de préciser quelles sont les dispositions nécessaires au maintien du gouvernement dans l'éventualité d'une situation de crise nationale, au sens de la *Loi sur les mesures d'urgence*.

IX. RECHERCHE ET PROJETS SPÉCIAUX

La recherche et le développement sont une condition essentielle de l'amélioration des programmes, des méthodes d'instruction et des moyens d'intervention des services de la protection civile. Compte tenu des coûts humains et économiques des catastrophes, il est inutile d'insister ici sur l'importance de ces travaux.

Au cours de l'exercice, Protection civile Canada a parrainé de nombreux projets. En voici des exemples.

Système expert heuristique de gestion des interventions en cas d'urgence (HERMES). Pour donner suite au premier système informatique expérimental, on procède à la mise au point du système HERMES II, qui est un prototype avancé de système d'intervention d'urgence lors d'incidents mettant en cause des matières dangereuses. L'élaboration de ce système est financée et gérée conjointement par un groupe formé de représentants de Protection civile Canada, de l'Alberta Public Safety Services, de l'Alberta Research Council et de Technology Research and Communications (Alberta). En faisant appel à des systèmes d'intelligence artificielle et des systèmes d'information géographique, ce système expert produira des plans d'intervention appropriés selon les données de l'incident. L'organisme qui dirige le projet, l'Alberta Research Council, prévoit que le prototype sera disponible à la fin de 1992.

Géocodage des sources de danger pour l'homme et l'environnement. PCC finance un projet visant à créer un répertoire des sources de dangers pour l'homme et l'environnement dans la région de la ville de Québec. Ce système d'information géographique sera très utile aux responsables de l'intervention d'urgence en leur fournissant un programme informatique perfectionné permettant d'identifier les ressources d'urgence, les risques et leurs conséquences éventuelles dans la région géographique couverte par la base de données. Un consortium de partenaires du gouvernement et du secteur privé a été formé pour financer le projet, qui permettra de faciliter l'élaboration et la mise à jour de plans de mesures d'urgence et réduira les risques de mortalité parmi les premiers intervenants et le public en général.

Modèle d'estimation de la population durant le jour. Dans l'éventualité d'une catastrophe qui menacerait une région géographique particulière, le

nombre de personnes qui sont présentes dans la région peut avoir une importance considérable au plan pratique (p. ex., pour planifier une évacuation) et aux fins d'informer le public. L'étude examinera la faisabilité et la méthodologie requise pour établir des estimations de jour fondées sur les données disponibles tirées des tableaux de Statistique Canada sur la population durant la nuit (résidence principale).

Élaboration de lignes directrices pour la conception des postes de commandement mobiles et autres véhicules d'intervention d'urgence. Un nombre croissant de gouvernements, au niveau municipal, régional et provincial, sont engagés dans la conception, l'élaboration et l'acquisition de postes de commandement d'urgence et de véhicules semblables d'intervention dans les situation d'urgence. Ces véhicules sont souvent commandés ou conçus selon les spécifications du client sans tenir compte de l'expérience ou des connaissances spécialisées acquise ailleurs. Étant donné que PCC participe annuellement au financement conjoint d'un certain nombre de véhicules de ce genre, dans le cadre du Programme conjoint de protection civile, la disponibilité de lignes directrices permettrait de s'assurer que les véhicules financés de cette façon répondraient à tout le moins à des critères de conception et que leur production tiendrait compte d'un vaste éventail de considérations.

Annexe A
PROGRAMME CONJOINT DE PROTECTION CIVILE
Crédits engagés pour 1991-1992

Province/ territoire	Description des projets	Contributions fédérales	Contributions prov./terr.
Colombie-Britannique	Tremblement de terre/tsunami - Agent de planification	14 875,00	44 625,00
	Dispositions nationales d'urgence - Agent de planification	44 625,00	14 875,00
	Services de santé -Système d'information d'urgence	18 007,50	42 017,50
	Esquimalt - Plan d'urgence	4 000,00	4 000,00
	District de Saanich - Centre de commandement mobile	22 500,00	22 500,00
	Burnaby - Véhicule pour les opérations d'urgence	58 738,00	58 738,00
	Lions Bay - Système de communications	8 410,00	8 410,00
	Sunshine Coast - Système de communications	5 489,50	5 489,50
	Vancouver Nord et Ouest - Matériel de communications	15 866,50	15 866,50
	Sparwood - Matériel de communications et de sauvetage	12 205,00	12 205,00
	Port Moody - Système informatique	6 992,72	6 992,73
	Central Kootenay - Véhicule d'intervention	26 750,00	26 750,00
Yukon	Système interministériel de radio mobile	124 000,00	516 000,00

Province/ territoire	Description des projets	Contributions fédérales	prov./terr.
Yukon	Deuxième année du Programme de rajeunissement de l'organisation des mesures d'urgence	170 367,00	170 367,00
Alberta	Coordonnateur fédéral-provincial des dispositions nationales d'urgences	50 570,00	16 857,00
	Système d'alerte - Projet pilote	39 991,20	26 660,80
	Westlock - Matériel d'intervention	10 250,00	10 250,00
	Comté de Smoky Lake - Véhicule de sauvetage	12 163,57	12 163,57
	Comté de Dry Système de communications	48 441,31	48 441,31
	Comté de Thorhild - Système de communications	29 630,40	29 630,40
	Camrose - Système de communications	19 672,60	29 508,90
	Calgary - Unité de décontamination	48 560,67	48 560,67
	Comté du Lac Ste-Anne - Système de communications	51 843,00	51 843,00
	Improvement District no, 21 - Système régional de communications	15 712,40	23 568,60
	Village de Alliance - Système de communications	3 433,00	3 433,00
	Municipalité de Beaverlodge - Véhicule de sauvetage	24 660,00	24 660,00
	Comté no 8 de Forty Mile - Matériel de sauvetage	13 150,00	13 150,00
	Village de Warner - Véhicule de sauvetage	10 700,00	10 700,00
	Comté de Leduc - Centre mobile des opérations d'urgence	11 700,00	11 700,00

Province/ territoire	Description des projets	Contributions fédérales	Contributions prov./terr.
Alberta	Municipalité de High River - Matériel de sauvetage	12 500,00	12 500,00
	Municipalité de Ponoka - Système de communications	6 960,00	10 440,00
	Village de Delburne - Matériel de sauvetage	9 961,96	9 961,96
	Municipalité de Oyen - Matériel d'intervention	9 222,50	9 222,50
Territoires du Nord-Ouest	Deuxième plan quinquennal	186 805,00	227 595,00
	Baker Lake - Matériel d'intervention	17 140,76	11 427,17
	Organisation des mesures d'urgence - Système de gestion de l'information	15 000,00	15 000,00
	Région d'Inuvik - Projet de communications	9 998,21	9 998,21
	Inuvik - Véhicule de sauvetage	57 054,00	57 054,00
Saskatchewan	Deuxième plan quinquennal	189 146,70	231 179,30
	Région d'aide mutuelle de Fort Qu'Appelle - Poste de commandement	8 335,70	8 335,70
	Région d'aide mutuelle de Leader - Matériel d'intervention	1 976,20	1 976,20
	Région d'aide mutuelle de South East Qu'Appelle - Poste de commandement mobile	42 286,21	42 286,21
	Région d'aide mutuelle de Quill Plains - Poste de commandement mobile	4 388,24	4 388,24
	Région d'aide mutuelle de Pilot Butte - Projet de communications	6 565,81	6 565,81
	Région d'aide mutuelle de Sturgis - Projet de communications	3 372,00	3 372,00

Province/ territoire	Description des projets	Contributions fédérales	prov./terr.
Saskatchewan	Région d'aide mutuelle de la Route 55 - Matériel de sauvetage	9 377,64	9 377,64
	Région d'aide mutuelle de Maidstone - Système de communications	43 196,40	43 196,40
	Région d'aide mutuelle de Big Muddy - Poste de commandement mobile	20 427,58	20 427,58
	Région d'aide mutuelle de Humboldt - Poste de commandement mobile	21 479,32	21 479,32
	Région d'aide mutuelle de Herbert - Matériel de sauvetage	2 650,62	2 650,63
	Région d'aide mutuelle de Fort Qu'Appelle - Système de communications	39 675,35	39 675,35
	Région d'aide mutuelle de Humboldt - Matériel de communications	6 550,28	6 550,28
	Région d'aide mutuelle de North Saskatoon - Matériel de communications	3 726,27	3 726,27
	Région d'aide mutuelle de North Saskatoon - Matériel de sauvetage	6 724,72	6 724,72
	Région d'aide mutuelle de la Route 55 - Matériel de communications	5 398,77	5 398,77
	Région d'aide mutuelle de Gardiner Dam - Matériel de communications	9 561,33	9 561,33
	Région d'aide mutuelle de Gull Lake - Matériel d'intervention	1 675,30	1 675,30
	Région d'aide mutuelle de Last Mountain - Matériel de communications	1 568,60	1 568,60
	Région d'aide mutuelle de Oxbow - Matériel de communications	12 192,12	12 192,12
	Région d'aide mutuelle de Wadena - Matériel de communications	5 441,16	5 441,16

Province/ territoire	Description des projets	Contributions fédérales	prov./terr.
Manitoba	Deuxième plan quinquennal	293 600,00	545 257,00
	Organisation des mesures d'urgence - Système d'information	4 815,00	4 815,00
	Roblin et le district - Poste mobile de commandement	22 151,71	22 151,71
	Ville de Flin Flon - Système de communications	22 274,08	22 274,08
	Ville de Melita/municipalité rurale de Arthur - Poste de commandement mobile	20 114,67	20 114,67
	Rossburn - Matériel de sauvetage et de communications	17 585,59	17 585,59
	Minitonas - Système de communications	3 162,49	3 162,49
	Village de Niverville - Génératrice d'urgence	926,00	926,00
	Gladston / Westbourne - Matériel de communications	6 283,11	6 283,11
Ontario	Prolongement du plan quinquennal	1 900 000,00	2 333 333,33
Québec	Réseau intégré de communications Phases 3 et 4	1 500 000,00	1 833 333,33
	Nord du Québec - Système de communications d'urgence	125 925,00	153 908,00
	Ville de Montréal - Matériel HAZMAT	40 383,00	49 356,00
Nouveau-Brunswick	Dispositions nationales d'urgence - Agent de planification	34 500,00	11 500,00
	Région nord-ouest du N.-B, - Véhicule d'intervention	90 000,00	90 000,00

Province/ territoire	Description des projets	Contributions fédérales	prov./terr.
Nouvelle-Écosse	Installations de communications	300 000,00	300 000,00
	Dispositions nationales d'urgence - Agent de planification	37 500,00	12 500,00
	Soutien du secteur	12 000,00	4 000,00
Île-du-Prince-Édouard	Plan quinquennal	103 500,00	126 500,00
	Dispositions nationales d'urgence - Agent de planification	37 300,00	12 275,00
	Région d'aide mutuelle de New London - Matériel de sauvetage	14 640,25	14 640,25
	Région d'aide mutuelle de Summerside - Véhicule d'intervention	44 464,51	44 464,51
	Région d'aide mutuelle de Wellington - Véhicule d'intervention	17 607,50	17 607,50
Terre-Neuve	Dispositions nationales d'urgence - Agent de planification	30 000,00	10 000,00
	Municipalité de Harbour Grace - Véhicule d'intervention	62 592,77	41 728,51
	Prolongement du plan quinquennal	58 922,00	58 922,00

Annexe B

ACCORDS D'AIDE FINANCIÈRE EN CAS DE CATASTROPHE

Contributions versées en 1991-1992

Province	Evènements	Contributions
Québec	Incendie de BPC de 1988	5,75 millions $ (provisoire)
Manitoba	Inondations de 1988	2,4 millions $ (provisoire)

Formule de partage des coûts

(répartition per capita)

Dépenses provinciales admissibles	Portion fédérale
Premier 1 $	Nil
2 $ suivants	50 p. 100
2 $ suivants	75 p. 100
Le reste	90 p. 100

Exemple: population 800,000. Dépenses admissibles : 24,000,000 $

		Contributions provinciales	fédérales	Portion fédérale
Premier 1 $	800 000 $	800 000 $	0 $	Nil
2 $ suivants per capita	1 600 000	800 000	800 000	50 p. 100
2 $ suivants per capita	1 600 000	400 000	1 200 000	75 p. 100
Le reste	20 000 000	2 000 000	18 000 000	90 p. 100
	24 000 000 $	4 000 000 $	20 000 000 $	

Annexe C

PROTECTION CIVILE CANADA

Mandat

En vertu de la *Loi sur la protection civile*, PCC a le mandat «de prévoir les mesures de protection civile nécessaires pour préparer le pays à faire face aux situations d'urgence de toute nature... en facilitant et en coordonnant, avec les institutions gouvernementales et en collaboration avec les gouvernements provinciaux, les États étrangers et les organisations internationales, l'élaboration et la mise en oeuvre de plans d'intervention civils.»

Description du programme

En collaboration avec d'autres organismes et ministères fédéraux et d'autres paliers de gouvernement, et conformément aux dispositions des accords internationaux, PCC administre un programme de planification coordonnée, d'élaboration et d'application de politiques, de formation et de communications, dans le domaine de la protection civile et de l'intervention en cas d'urgence, et fournit des services de soutien administratifs et organisationnels à cette fin.

Organisation structurelle du programme

L'organisation est placée sous l'autorité d'un administrateur général qui relève du ministre responsable de la Protection civile. L'administrateur général est secondé par trois directeurs généraux : État de préparation et Opérations, Élaboration de programmes et Programmes ministériels.

La Direction générale **État de préparation et Opérations** a pour tâche :

- d'assurer la liaison avec les organisations provinciales de protection civile par l'intermédiaire des bureaux régionaux de PCC situés dans chacune des

- de fournir un programme complet d'information publique sur une vaste gamme d'activités liées à la protection civile;

- de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la continuité du gouvernement en situation d'urgence;

- de maintenir un centre de coordination des mesures d'urgence pour surveiller l'évolution des situation d'urgence et faire rapport à ce sujet, et de mettre un centre d'opérations à la disposition des ministres et du Cabinet advenant une situation de crise;

- de gérer le Programme conjoint de protection civile;

- de gérer les Accords d'aide financière en cas de catastrophe;

- de gérer les ententes sur l'indemnisation des travailleurs bénévoles;

- de gérer le Programme des points névralgiques;

- de gérer le Programme de protection des dossiers essentiels pour l'administration gouvernementale en cas de crise majeure.

La Direction générale **Élaboration de programmes** a pour tâche :

- de coordonner et faciliter l'élaboration des programmes et des politiques du gouvernement fédéral en matière de protection civile;

- de coordonner et de faciliter l'élaboration de plans et de modalités d'urgence dans les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral;

- de contrôler et d'évaluer le degré de préparation aux situations d'urgence au sein du gouvernement fédéral;

- de commanditer des travaux de recherche dans le domaine de la protection civile;

- d'établir et de maintenir des modalités de consultation avec les provinces et les territoires en ce qui a trait à la déclaration des situations d'urgence;

- de mettre en pratique et d'évaluer les plans et les accords relatifs à la gestion des crises;

- de coordonner les activités des ministères et organismes fédéraux ainsi que des sociétés d'État pour tout ce qui touche à la protection civile au niveau international et avec les gouvernements provinciaux;

- de mettre au point et d'offrir des programmes de formation;

- de préparer et de tenir des conférences et des symposiums nationaux.

La Direction générale **Programmes ministériels** a pour tâche :

- d'assurer la gestion financière pour ce qui est des budgets, des prévisions, des plans opérationnels pluriannuels et des services de comptabilité;

- de gérer les ressources humaines en ce qui a trait aux relations de travail, à la dotation en personnel, à la classification, à la rémunération, à la formation, aux plans de carrière, à l'équité en matière d'emploi, à la planification des ressources humaines ainsi qu'à divers services offerts aux employés et aux gestionnaires;

- de faire une planification intégrée à long terme, de procéder à l'analyse des politiques de l'organisme; de fournir des services de soutien au niveau de la législation, du secrétariat, de la vérification interne, de l'évaluation des programmes, de la sécurité, de la liaison avec les organismes centraux et le Parlement, du suivi de la réglementation, de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée, et des services de traduction et d'interprétation;

- d'élaborer des systèmes d'information pour les gestionnaires;

- d'offrir un soutien administratif pour la gestion, le personnel, les finances, la gestion des dossiers gouvernementaux, l'informatique, l'administration des contrats et les locaux.

PROTECTION CIVILE CANADA

BUDGET DE 1991-1992
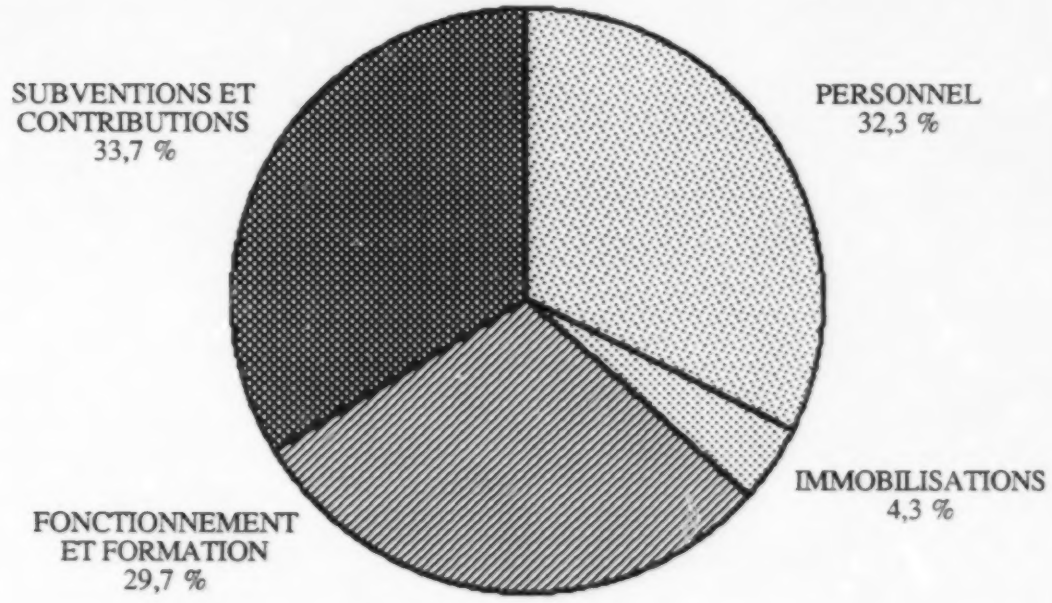
Le budget de Protection civile Canada pour l'exercice financier 1991-1992 s'établissait à 20 037 000 $, répartis comme suit :